LE FRANCO

Depuis 1928, le seul journal de langue française en Alberta

Vol.22 n°26 Edmonton, le vendredi 1er juillet 1988 20 pages 0,50

Plus de 200 personnes ont assisté à l'inauguration de la rue Marie-Anne GABOURY, vendredi dernier le 24 juin devant la Faculté Saint-Jean. C'est avec fierté que les dignitaires ont procédé à cette inauguration. Des dignitaires francophones admirent ici la plaque officielle indiquant le nom de la rue Marie-Anne GABOURY remplaçant la «91st Street». De g. à d.: Christine Blais, présidente du groupe Entre-Elles; Denis Vincent, l'instigateur de ce projet qui est devenu réalité; Liliane Coutu-Maisonneuve, descendante de l'héroïne du jour, Marie-Anne Gaboury et Me Louis Desrochers, président d'honneur de cette cérémonie. *(Photo Pierre Brault)*

Reportage et photos en page 2

SOMMAIRE

Bloc-notes....................17
Carrières....................16
Éditorial....................4
Franco-Capsules....................2
Horaire TV....................15
Petites-ann. 17
Régions....................6

• *Bill C-60*

Le gouvernement GETTY donne un autre coup de poignard à sa minorité francophone

page 3...



Le Procureur général de la province et ministre des affaires fédérales et intergouvernementales, James D. Horsman, a présenté à l'Assemblée législative de l'Alberta, le Bill C-60, faisant de l'Alberta une province unilingue anglaise. *(photo Pierre Brault)*

• *Anciennement la 91e*

La rue Marie-Anne Gaboury a été inaugurée lors des festivités de la Saint-Jean-Baptiste

PIERRE BRAULT

EDMONTON Plus de 200 personnes ont assisté à l'inauguration de la rue Marie-Anne Gaboury qui s'est déroulée devant la Faculté Saint-Jean, vendredi soir dernier.

En plus d'une trentaine de jeunes francophones de l'école Maurice-Lavallée qui ont participé à la parade avec leurs bicyclettes décorées, de nombreuses associations s'y sont jointes pour souligner cet événement fort important pour la population francophone de la Capitale.

Parmi les dignitaires, on remarquait Messieurs Louis Desrochers, président d'honneur, Terry Cavanagh, échevin et représentant du maire de la ville d'Edmonton, M. Laurence Decore; Gordon Wright, député provincial; Phil Fraser, producteur d'un film sur l'héroïne du jour Marie-Anne Gaboury; Daniel Dallaire, président de F.J.A.; Mesdames Liliane Coutu-Maisonneuve, descendante de Marie-Anne Gaboury; Dr France Levasseur-Ouimet, vice-présidente de l'A.C.F.A. provinciale; et Christine Blais, présidente de Entre-Elles et Marie Lapointe qui personnifiait Marie-Anne Gaboury.

On a profité de l'occasion pour rendre hommage au comité des jeunes qui a tout mis en oeuvre pour que la 91e rue devienne la rue Marie-Anne Gaboury et une plaque souvenir a été remise à Nicole Breault, Denis et Pierre Vincent. Soulignons ici que Denis Vincent est à l'origine de cette démarche et que c'est lui qui a eu l'idée de demander à la ville d'Edmonton de faire le changement.

Au cours de la cérémonie d'inauguration, Madame Liliane Coutu-Maisonneuve, une descendante de Marie-Anne Gaboury, a raconté la venue de son ancêtre au Fort des Prairies ou Edmonton au milieu du siècle dernier.

M. Terry Cavanagh a eu l'honneur de déclarer la rue officiellement ouverte au nom de la ville d'Edmonton et c'est Denis Vincent qui, avec beaucoup de fierté, a dévoilé la plaque indiquant officiellement le nom de la rue.

Par la suite un vin d'honneur a été servi aux invités spéciaux au salon des étudiants de la Faculté Saint-Jean. Puis la foule s'est rassemblée sur les terrains de la Faculté à l'arrière de la Boîte à Popicos pour fêter la Saint-Jean-Baptiste. On y a présenté un spectacle avec quelques artistes locaux dont Jacques Chauvin et le groupe l'Élite de l'école J.-H. Picard. Le tout s'est terminé par une disco avec musique en français par la radio Ouragan de Picard avec Thomas Musial et Martin Brault.

Malgré l'intervention remarquée de deux policiers municipaux quelque peu zélés, vers minuit, le tout s'est terminé dans la joie et la bonne humeur.

Marie-Anne GABOURY, personnifiée par Marie Lapointe, était heureuse de se retrouver à Edmonton pour l'inauguration de la rue qui porte désormais son nom. On constate que la mode d'alors contraste beaucoup avec celle d'aujourd'hui, mais malgré tout, Marie-Anne Gaboury se sentait très à l'aise en compagnie de ses compatriotes. *(Photo Pierre Brault)*



Madame Liliane Coutu-Maisonneuve était toute fière de faire mieux connaître son ancêtre, Marie-Anne Gaboury. Elle a relaté quelques faits de la vie de cette héroïne canadienne-française, première femme blanche à habiter le Fort des Prairies. *(Photo Pierre Brault)*



Nous apercevons les personnalités qui ont procédé à l'inauguration officielle de la rue Marie-Anne GABOURY. Ce sont de g. à d.: Daniel Dallaire, président de F.J.A.; Liliane Coutu-Maisonneuve; Terry Cavanagh, échevin et représentant du maire de la ville d'Edmonton, qui coupe le ruban symbolique; Denis Vincent et Me Louis Desrochers, président d'honneur. *(Photo Pierre Brault)*



Entente-cadre Canada/Nouveau-Brunswick

Le Canada et le Nouveau-Brunswick se sont engagés, par la voie d'une entente-cadre, à élargir leur collaboration en matière de promotion des langues officielles, ont annoncé en octobre dernier peu avant l'élection provinciale dans cette province, le premier ministre d'alors, Richard Hatfield et le secrétaire d'État, David Crombie. Cette entente-cadre établit un plan de collaboration en matière de langues officielles, mais elle ne prévoit pas elle-même de projets précis ni d'engagements financiers.

Michel Reichart honoré par son pays

Pour la première fois, un Français de Toronto est récipiendaire de la prestigieuse médaille de l'Ordre du Mérite Agricole. Récemment dans L'Express de Toronto on lisait que le consul général de France à Toronto, Jacques Royet, en présence de son attaché commercial, Louis-Michel Morris a remis officiellement cette haute distinction à Michel Reichart, importateur bien connu de vins français en Ontario.

Me Ronald Marion a la présidence de l'AFCSO

Lors de son 44e Congrès annuel qui s'est déroulé à Ottawa dans la capitale nationale récemment, l'association française des conseils scolaires de l'Ontario a élu un nouveau président, Me Ronald Marion. Ronald qui habite Welland dans le sud ontarien est conseiller scolaire au Conseil de l'éducation de Niagara Sud depuis dix ans. Pour l'année qui vient, il se propose de sensibiliser l'AFCSO à l'importance pour les responsables de l'éducation, de passer à l'action. Il succède à Jocelyne Ladouceur qui a été présidente de l'AFCSO de 1986 à 1988. L'organisme regroupe 85 conseils scolaires de l'Ontario qui ont sous leur juridiction des élèves inscrits dans des modules de langue française représentant au-delà de 95 000 jeunes aux cycles élémentaire et secondaire.

L'hebdo "Bonjour Chez-Nous" fera place à "L'Édition de Prescott-Russell"

Dans le Carillon de Hawkesbury dans l'est ontarien, on apprend que l'hebdomadaire d'expression française de Rockland, "Bonjour Chez-Nous", publiait en avril son dernier numéro après plus de douze années d'opération. Le journal sera désormais fusionné à l'hebdomaire bilingue "L'Édition de Prescott-Russell" qui continuera à être distribué à 15 000 exemplaires dans la plupart des municipalités des comtés-unis dans l'est ontarien. "L'Édition" est la propriété du groupe de presse Dumont et l'éditeur de la publication demeure Marcel Laurin. La disparation du "Bonjour Chez-Nous" signifie que Le Carillon de Hawkesbury est maintenant le seul journal exclusivement de langue française et à contenu éditorial dans Prescott-Russell.

La "caisse pop" de Windsor a fermé ses portes

La seule caisse populaire de la ville de Windsor dans le sud-ouest ontarien a fermé ses portes suite à un déficit de 1,5$ million et de l'indifférence de ses membres, selon un porte-parole de l'institution. La nouvelle a fait du bruit puisqu'elle a paru dans plusieurs quotidiens de langue anglaise et dans les grands jour-

À la 3...

• *Bill C-60*

Le gouvernement GETTY donne un autre coup de poignard à sa minorité francophone

PIERRE BRAULT

EDMONTON - «La Loi linguistique stipulera que **l'anglais** est la langue des lois en Alberta», déclarait le Procureur général de l'Alberta et ministre des Affaires fédérales et intergouvernementales, M. James D. Horsman, lors de la présentation du nouveau projet de loi appelé: Loi linguistique (Bill C-60) à l'Assemblée législative de l'Alberta, le 22 juin dernier

C'est net, c'est clair, c'est précis, il n'y a plus d'ambiguïté, l'Alberta est officiellement unilingue anglaise.

Le gouvernement GETTY abroge donc la fameuse Loi 110 des Territoires du Nord-Ouest, qui a été reconnue encore valide par, la Cour suprême du Canada, lors de sa décision dans le cas Mercure.

L'Alberta va donc à l'encontre des énoncés de la Charte des droits et libertés, ne protège aucunement sa minorité francophone, tel qu'inscrit dans l'Accord du Lac Meech. La province de l'Alberta nie, par cette loi, la dualité linguistique du Canada et le Bill C-72 sur les langues officielles.

Mais le Procureur général Horsman ne le voit pas du même oeil, disant: «Considérées dans leur ensemble, les nouvelles mesures annoncées aujourd'hui reflètent à merveille notre patrimoine multiculturel et la diversité qui est à la base de cette province. Cette politique linguistique tient compte de la réalité de l'Alberta et des particularités de la société albertaine». Le gouvernement ne reconnait pas que les francophones ont été les premiers habitants de cette province et qu'ils ont contribué et contribuent encore à l'essor de l'Alberta. On parle de multiculturalisme.

En fait, cette loi linguistique ne donne absolument rien de plus aux francophones que ce qu'ils avaient avant le 22 juin, au contraire, ils en ont moins. Un point positif dans cette affaire, la victoire de Léo Piquette, qui, dorénavant, pourra parler en français à la Législature. Il faut préciser toutefois qu'il n'y aura pas de traduction stimultanée. Et défendant cette curieuse contradiction, M. Horsman déclarait aux journalistes lors de la conférence de presse qui a suivie la présentation du projet de loi: «ce sera au député de décider s'il veut être compris de tous». Autrement dit, s'il veut être compris de tous les députés, il devra parler en anglais, la langue officielle de la province.

Pour Léo Piquette, cette victoire n'en est qu'une petite et il déclarait à ce sujet: «C'est un pas en avant et un pas en arrière. J'ai le droit de parler le français dans la Chambre, mais nous avons perdu d'autres droits.»



Jim Horsman, le Procureur général et Les Young, le Leader parlementaire des Conservateurs à l'Assemblée législative de l'Alberta, étaient les boucs-émissaires du gouvernement GETTY pour faire face aux questions des journalistes mercredi dernier, le 22 juin, lors de la présentation du Bill C-60. *(Photo Pierre Brault)*

Le gouvernement du Canada a présenté un amendement au Code criminel du Canada qui oblige toutes les provinces, y compris l'Alberta, à tenir les procès criminels soit en anglais, soit en français, d'ici 1990. L'Alberta doit donc se conformer aux exigences fédérales. Ce n'est donc pas un fait nouveau et cette obligation existait avant la présentation du Bill C-60, mercredi dernier.

Pour ce qui est des procès civils, rien de nouveau là non plus, le fait de permettre à un accusé d'avoir recours à un interprète, se pratique dans presque toutes les cours de justice à travers la planète, tous les jours. Le fait que la province ira chercher des fonds fédéraux pour l'aider à répondre à cette exigence n'est pas nouveau non plus.

Au domaine de l'Éducation, la nouvelle Loi scolaire, selon M. Horsman et le gouvernement conservateur, reconnait pleinement les droits uniques des francophones qui se qualifient en vertu de l'article 23 de la Charte.» Ainsi, le Lieutenant-gouverneur en conseil, c'est-à-dire le cabinet GETTY, etablira des règlements traduisant l'importance accordée à la reconnaissance des droits uniques des francophones en vertu de l'article 23 de la Charte des droits et libertés», a déclaré M. Horsman. Mais il a ajouté que le gouvernement appuierait et encouragerait l'utilisation d'un grand nombre de langues d'enseignement dans le système scolaire de la province.

Le ministre Horsman a assure qu'il consultera abondamment les Albertains, à la fois pendant l'élaboration de la politique linguistique et avant sa mise en oeuvre.

Lors de la conférence de presse, le Procureur genéral a répondu sèchement aux questions des journalistes et n'a pas semble interesse outre mesure à défendre la position de son gouvernement sur cette Loi linguistique, ce qui peut demontrer jusqu'à quel point le gouvernement GETTY est conscient de l'importance et des consequences de cette prise de position negative à l'endroit des francophones et ce qui peut expliquer aussi cette attitude d'indifference. M. Horsman, qui était accompagné du leader parlementaire Les Young, était mal à l'aise et avait hâte d'en finir, fermant à plusieurs reprises son cahier de notes

• *Réaction*

«...le gouvernement de l'Alberta ne représente pas l'opinion de la majorité des Albertains»

— — Georges Arès

PIERRE BRAULT

EDMONTON - Suite à la présentation du désormais célèbre Bill C-60 ou Loi linguistique de l'Alberta, mercredi dernier, la réaction de l'Association canadienne-française de l'Alberta (A.C.F.A.) n'a pas tardé et le président M. Georges Arès a vertement dénoncé ce «coup de salaud» qu'a fait le gouvernement GETTY à la population francophone de la province.

Au début de la conférence de presse, M. Arès déclarait: «L'A.C.F.A. tient à souligner qu'à nouveau, le gouvernement de l'Alberta ne représente pas l'opinion de la majorité des Albertains. Nous sommes certains que ceux-ci n'apprécient guère être perçus comme des anti-Francophones, comme des citoyens opposés au respect des droits linguistiques des Francophones du Canada».

M. Arès s'est dit déçu que le gouvernement de l'Alberta n'ait pas démontré le leadership nécessaire pour promouvoir la tolérance et la compréhension auprès de tous les Albertains en accordant aux Franco-Albertains la reconnaissance des mêmes droits que ceux dont jouissent les Anglophones au Québec.

Il a par ailleurs souligné les efforts politiques déployés à date par le gouvernement fédéral, mais s'inquiète de savoir si le gouvernement fédéral fera preuve de suffisamment de vigueur dans la défense des droits fondamentaux d'un groupe de langue officielle du Canada. Et il ajoutait: «Préfèrera-t-il laisser se répéter l'histoire et abandonnera-t-il les droits des Franco-Albertains comme l'a fait le gouvernement fédéral en 1905?»

Selon M. Arès, on ne peut plus remettre à plus tard la reconnaissance et la protection des droits des Francophones.» En 1886, en 1905 et maintenant en 1988, soutient-il, nous nous sommes fait répondre que le nombre de Francophones ne justifiait pas la reconnaissance officielle de leurs droits». Le président de l'A.C.F.A. est d'avis que si le gouvernement fédéral avait agi dès le début, la question ne se poserait pas maintenant: la protection des droits des Francophones aurait assuré la croissance et le développement des communautés franco-albertaines. «Et cette question ne se posera pas dans l'avenir si le gouvernement fédéral passe immédiatement à l'action. Nous insistons pour que celui-ci s'assure de la reconnaissance des droits des Francophones de l'Alberta», continuait-il.



Georges Arès

L'A.C.F.A. s'attend à ce que le gouvernement fédéral prenne des mesures aussi efficaces que celles adoptées dans le dossier de la facturation supplémentaire des soins de santé. Dans l'esprit de l'Accord du Lac Meech en ce qui a trait à la protection de la dualité linguistique, le gouvernement fédéral, selon l'A.C.F.A., a la responsabilité d'avoir recours à des mesures tout aussi énergiques, qui démontreraient sa volonté politique dans ce domaine.

«Pas question de faire de cadeau de millions de dollars à un gouvernement qui vient de nous faire un coup de salaud, d'ajouter M. Arès; nous demandons au gouvernement fédéral de suspendre toute aide financière à la province, si cette dernière refuse de répondre favorablement à notre demande de modifier le projet de Loi linguistique afin de respecter les droits des Francophones».

Par ailleurs le gouvernement albertain a clairement indiqué qu'il chercherait à établir une entente avec le gouvernement fédéral concernant l'octroi de fonds pour la mise en oeuvre de leur politique linguistique. «Nous sommes prêts à poursuivre les objectifs raisonnables que s'est fixés l'Association, de faire reconnaître en principe nos droits. Une telle entente ne peut exister que s'il s'agit d'une entente tripartite entre l'A.C.F.A., le gouvernement fédéral et le gouvernement albertain et que si la province accepte d'amender son projet de loi afin de respecter les droits des Francophones».

(Suite page 5)



Editorial

Guy Lacombe

Ensemble nous en sortirons

Le projet de loi 60 qui a été déposé à la Législature albertaine la semaine dernière sera jugé par l'histoire comme un geste d'une honteuse mesquinerie et d'une étroitesse d'esprit peu commune. Les journaux anglophones eux-mêmes l'ont déjà dit à profusion.

Depuis que Don Getty et son équipe sont au pouvoir, la fierté des Albertains a été mise à rude épreuve. Avec l'affaire de Gainers, des garde-malades, de Léo Piquette et de Principal, et maintenant du «Bill 60», pour ne nommer que celles-là, les Albertains ont tout simplement honte de se voir gouverner par des gens de si piètre calibre et de voir leur province ridiculisée à la grandeur du pays.

En faisant fi des droits des Franco-Albertains, Don Getty ose dire que son projet de loi vise à faire de l'Alberta une «société distincte». Distincte de quoi? Certainement pas de la société américaine! Ironie.

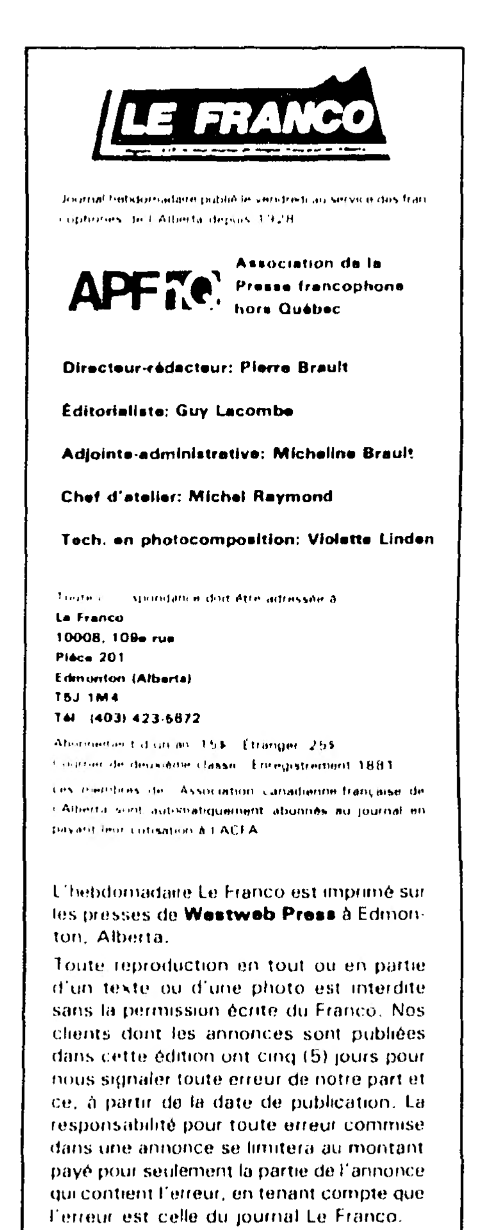
Avec des projets de loi comme le Bill 60, il devient de plus ne plus difficile pour les citoyens de croire dans les grands projets politiques qui ne semblent, à toutes fins pratiques que de la poudre aux yeux! De fait, qu'est-ce qui a changé pour les Franco-Albertains depuis le rapatriement de la Constitution? depuis la signature de la Charte canadienne des droits et libertés? depuis les Accords du Lac Meech? «On essaie de nous noyer dans le Lac Meech», déclarait récemment le Père Léger Comeau de passage à Edmonton.

Heureusement que depuis toujours, les Franco-Albertains ont appris à ne compter que sur eux-mêmes. Ils ont les racines profondes et solides! On l'a vu en fin de semaine dernière alors que presque partout où il y a des communautés francophones en Alberta, on a célébré la Saint-Jean-Baptiste. À Edmonton, le 24 juin, la communauté a assisté avec allégresse au baptême de la 91e rue qui s'appelle maintenant la rue Marie-Anne Gaboury, cadeau de Francophonie-Jeunesse et du Conseil municipal d'Edmonton.

Et les gens ont fêté!

Ce qui est encourageant, c'est que malgré les mesquineries du gouvernement provincial et de certains conseils scolaires, on ne sent pas de défaitisme chez les Franco-Albertains. Ils ont foi en eux-mêmes et foi dans l'avenir. Ils ont aussi foi dans leur Association provinciale (ACFA) dont les représentants, à défaut du pouvoir qu'ont les politiciens, font preuve d'autrement plus de tolérance, de jugement, d'intelligence et de vision. Et oui, pendant que les premiers travaillent à la balkanisation du pays, ces derniers continuent à le construire. Envers et contre tous.

Le combat politique et juridique n'est pas fini. L'ACFA va le poursuivre avec l'opiniâtreté qu'on lui connaît. Mais entre-temps, il est de première importance que chaque Franco-Albertain, chaque famille franco-albertaine, chaque communauté franco-albertaine continue à cultiver sa fierté, sa confiance. Sans cela, les lois les plus généreuses ne seraient d'aucune utilité. Mais avec cela, on est assuré de survivre, même avec des lois mesquines et injustes.



LE FRANCO

Journal hebdomadaire publié le vendredi au service des francophones de l'Alberta depuis 1928

APF Association de la Presse francophone hors Québec

Directeur-rédacteur: Pierre Brault

Éditorialiste: Guy Lacombe

Adjointe-administrative: Micheline Brault

Chef d'atelier: Michel Raymond

Tech. en photocomposition: Violette Linden

Toute correspondance doit être adressée à
Le Franco
10008, 109e rue
Pièce 201
Edmonton (Alberta)
T5J 1M4
Tél (403) 423-6872

Abonnement d'un an: 15$ Étranger: 25$
Courrier de deuxième classe. Enregistrement 1881

Les membres de l'Association canadienne française de l'Alberta sont automatiquement abonnés au journal en payant leur cotisation à l'ACFA

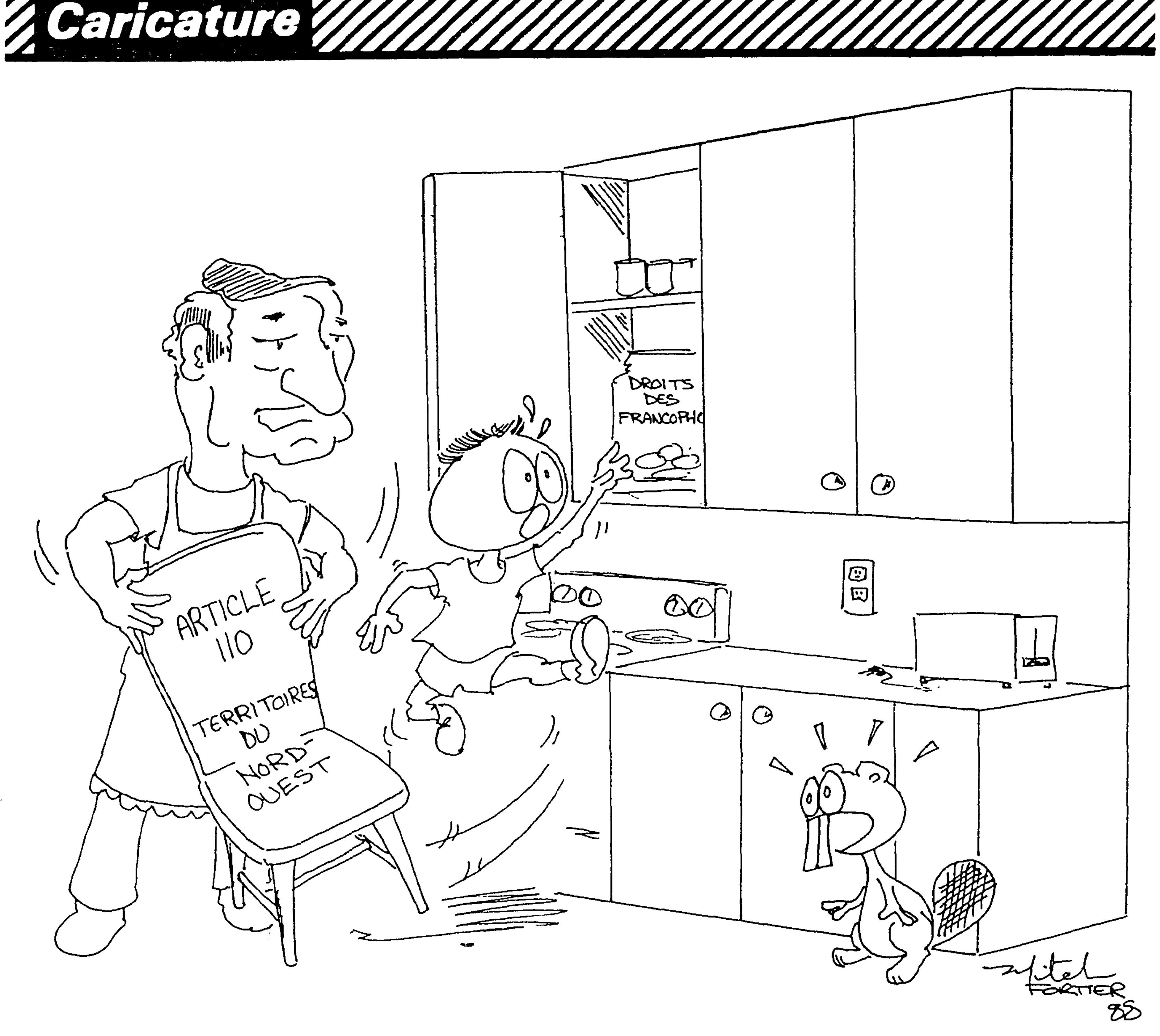
L'hebdomadaire Le Franco est imprimé sur les presses de **Westweb Press** à Edmonton, Alberta.

La pensée de la semaine...

La seule vérité, c'est d'aimer.

— *Raoul Follereau*

Caricature



• *Loi linguistique*

«La Francophonie canadienne subit un dur coup» — — *Yvon Fontaine*

OTTAWA - «La francophonie canadienne vient de subir à nouveau un dur coup avec la négation des droits linguistiques des Franco-Albertains» a déclaré le président de la Fédération des francophones hors Québec, M. Yvon Fontaine, en réaction au projet de Loi linguistique déposé hier par la province de l'Alberta.

«Ce projet de loi est pire encore que celui de la Saskatchewan qui n'avait déjà pas le mérite de voler bien haut en termes de protection pour la communauté francophone. Non seulement ne protège-t-il pas le français en Alberta, mais il s'assure que cette langue menacée le sera davantage» de poursuivre le président.



Yvon Fontaine

«Je crois que le Québec doit être surpris par les propos du gouvernement de l'Alberta qui se définit comme une société distincte. De plus, toute négation du fait français à l'extérieur du Québec réduit la marge de manoeuvre de cette province au sein de la fédération canadienne» de faire remarquer le président.

Ce geste de l'Alberta, et tous les autres actes similaires qui ont frappé les communautés francophones canadiennes ces dernières années, démontre que certaines provinces n'ont aucunement l'intention de respecter la dualité canadienne tel que défini dans l'Entente constitutionnelle.

La F.F.H.Q. croit que le gouvernement fédéral devra étendre la portée de ses engagements compte tenu du fait que certaines provinces abandonnent leur rôle de protection des communautés francophones hors Québec. Il en va de l'intérêt national.

«Les mesures administratives les plus imposantes n'auront jamais la force des lois mais il est important que le gouvernement fédéral intervienne de manière importante auprès de la communauté franco-albertaine afin de trouver des moyens efficaces pour assurer son développement» de dire le président.

En raison du caractère urgent de la situation, M. Fontaine incite les dirigeants politiques du Canada à entamer les négociations qui aboutiront rapidement à l'obtention de garanties constitutionnelles fortes pour les communautés francophones hors Québec.

Tous les Québécois et les Canadiens-Français doivent sérieusement réfléchir au sens profond des gestes qui sont posés envers leur langue et leur culture de conclure M. Fontaine.

• *Bill n° 2*

Le Canada et la Saskatchewan concluent des ententes sur la promotion des langues officielles

OTTAWA -- Le secrétaire d'État du Canada, M. Lucien Bouchard, a annoncé récemment la conclusion, avec le gouvernement de la Saskatchewan, d'une entente-cadre et de trois ententes auxiliaires en matière de langues officielles.

M. Bouchard s'est dit réjoui de la signature des ententes, qui constitue un pas important vers le développement et l'épanouissement de la communauté francophone de la Saskatchewan.

«De plus, ces ententes réaffirment la volonté du gouvernement fédéral d'agir dans l'esprit du projet de Loi C-72 sur les langues officielles et de coopérer avec les provinces afin d'assurer la protection et la promotion de la dualité linguistique canadienne» a-t-il ajouté.

Le secrétaire d'État a également annoncé que le gouvernement fédéral accroîtra substantiellement son aide financière directe aux organismes fransaskois, afin de mieux répondre aux besoins de la communauté francophone. Il a noté que des discussions étaient en cours avec les représentants de cette communauté dans le but de convenir des domaines prioritaires de développement ainsi que de l'aide que le gouvernement fédéral accordera à cet égard au cours des prochaines années.

«Le travail des organismes communautaires est d'une importance vitale au développement des communautés. C'est pourquoi nous allons accroître notre appui à ces organismes», a déclaré M. Bouchard.

Les ententes signées avec la Saskatchewan sont le fruit des nombreuses rencontres qu'ont tenues les deux gouvernements, tant au niveau des ministres que des fonctionnaires, depuis le dépôt de la Loi de la Saskatchewan en matière linguistique. Il y a eu, en outre, plusieurs rencontres avec les représentants de la communauté fransaskoise. Au cours de ces pourparlers, le gouvernement fédéral a toujours maintenu les objectifs que le Premier ministre avait soulignés dans sa lettre du 8 avril à M. Devine, à savoir: encourager la Saskatchewan à faire plus, plus rapidement, pour sa communauté francophone.

L'entente-cadre avec la Saskatchewan vise d'abord à établir un mécanisme formel de collaboration entre les deux gouvernements en matière de promotion des langues officielles. Elle prévoit également des consultations continues avec les représentants de la communauté fransaskoise sur sa mise en oeuvre et celle des ententes auxiliaires.

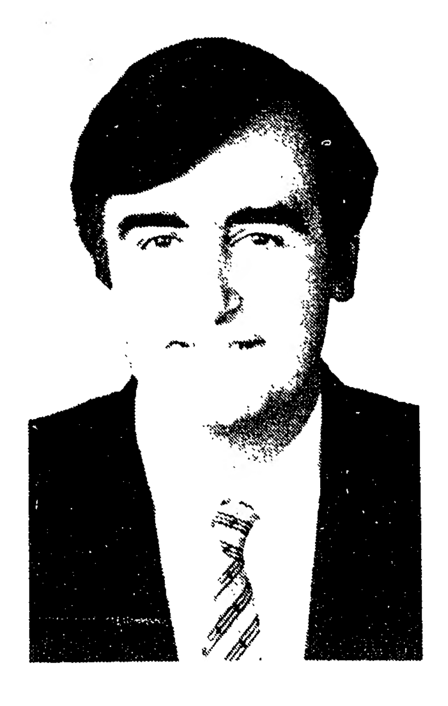
Une première entente auxiliaire porte sur l'adoption en français et en anglais, dans les meilleurs délais, des lois et règlements de la Saskatchewan et sur l'emploi du français devant les tribunaux et à l'Assemblée législative de la province.

La Saskatchewan s'y engage à commencer immédiatement la traduction de toutes les lois et règlements d'importance publique. La liste des 45 premières lois qui devront être traduites est annexée à l'entente. La contribution du Canada en vertu de cette entente pourra atteindre 3 millions 250 000$ sur une période de dix ans.

La deuxième entente auxiliaire traite de l'établissement de l'Office de coordination des affaires francophones et de la traduction, et prévoit également d'autres mesures pour promouvoir l'emploi du français dans le fonctionnement de l'Assemblée législative. L'Office offrira des services à la communauté francophone; notamment il fournira des services de traduction, assurera la liaison avec la communauté fransaskoise et coordonnera d'autres initiatives de la Saskatchewan en matière de langues officielles. Dans le cadre de cette entente, la participation financière du gouvernement fédéral s'élèvera à 300 000$ par année pendant cinq ans; et la contribution fédérale décroîtra graduellement pendant les cinq années suivantes.

Reconnaissant l'importance

(suite à la page 10)



Lucien Bouchard

Réactions...

(Suite de la page 3)

Si ces deux conditions ne sont pas remplies, l'A.C.F.A demande au fédéral de ne verser aucun montant d'argent pour la mise en oeuvre de cette politique linguistique, mais que d'autres moyens soient trouvés pour assurer la promotion des droits et le développement de la communauté francophone. On peut penser à des programmes qui seraient administrés par le fédéral et où le provincial n'aurait aucun droit de regard.

• *Le Québec*

«...nous nous attendons à ce que le Québec joue pleinement son rôle de défenseur des droits des Francophones partout au pays» — — *Georges Arès*

PIERRE BRAULT

EDMONTON - La province de Québec et son Premier Ministre Robert Bourassa répondront-ils aux attentes de la francophonie albertaine? Considérant qu'au moment de mettre sous presse, le PM du Québec n'avait pas encore réagi face à la nouvelle Loi linguistique de l'Alberta, on peut dire qu'il ne se sent pas pressé de le faire.

D'ailleurs, jeudi dernier, M. Georges Arès, président de l'A.C.F.A. provinciale a demandé à M. Bourassa de dénoncer ce projet de loi «qui, au lieu de protéger les droits des Franco-Albertains, les leur enlève». Et il ajoutait: «Comme foyer de la francophonie au Canada, nous nous attendons à ce que le Québec joue pleinement son rôle de défenseur des droits des Francophones partout au pays.»

Nous soulignons le message que transmet ce projet de loi, continuait M. Arès, concernant la signification, pour l'Alberta, du mot «protéger» dans l'Accord du Lac Meech. Il est évident que protéger la dualité linguistique signifie que l'Alberta a toute la latitude pour enlever des droits fondamentaux à sa minorité francophone et ce, sans craindre le pouvoir du gouvernement fédéral».

M. Arès a laissé entendre que si M. Bourassa était pour faire le même genre de déclaration que lors de son passage en Alberta et en Saskatchewan, il ferait mieux de se taire pour ne pas nuir au dossier. On ne s'attend pas à une déclaration fracassante de la part de M. Bourassa, étant donné que ce dernier attend que la Cour suprême du Canada se prononce sur la légalité de la Loi 101 sur la langue d'affichage. M. Bourassa veut sûrement se garder des munitions advenant que la Cour déclare la Loi sur la langue d'affichage, inconstitutionnelle.

Nouvelles régionales

• *ÉTÉ 88*

Le Québec acceuillera 36 jeunes francophones des autres provinces pour deux semaines

PIERRE BRAULT

EDMONTON - À compter du 10 juillet, 36 jeunes francophones hors Québec visiteront Montréal, les Cantons de l'Est, la ville de Québec, le Saguenay/Lac Saint-Jean ou la basse Côte-Nord grâce à l'initiative de la Fédération des jeunes Canadiens-français (FJCF) et l'appui financier du Ministère des Affaires intergouvernementales canadiennes de la province de Québec dont le ministre est Monsieur Gil Rémillard.

«C'est la première fois qu'une telle expérience est tentée», déclarait M. Gérard Vézina, représentant en chef du Bureau du Québec à Edmonton lors de la conférence de presse, vendredi dernier.

L'objectif du séjour de ces 36 jeunes, âgés de 15 à 18 ans, est de les faire participer, en français, à toute une série d'activités socio-culturelles, éducatives et sportives. Les jeunes seront répartis en trois groupes de onze en plus d'un accompagnateur provenant des grandes régions canadiennes couvertes par le programme. M. Vézina ajoutait: «En plus de se familiariser aux us et coutumes du Québec, ils auront l'occasion d'échanger leur réaction sur leur province d'origine respective.»

Il faut dire ici que ce programme est assez particulier, car il se veut un échange entre les jeunes francophones hors Québec et les jeunes québécois. Il y aura beaucoup d'activités de plein air et les jeunes pourront coucher dans des auberges de jeunesse ou dans des bases de plein air tout au long de leur voyage.

Selon M. Vézina, les Bureaux du Québec au Canada ont procédé à une tournée de consultation pan-canadienne des principaux organismes de la francophonie canadienne. «Il s'en est dégagé un consensus très fort sur cette priorité accordée par le Québec à la jeunesse francophone», ajoutait le représentant en chef.

«C'est pour cette raison que le gouvernement du Québec a accueilli avec intérêt et enthousiasme le projet soumis par la FJCF avec l'étroite collaboration du Réseau Plein-Air du Québec.»

Le président de la FJCF, M. Paul Dumont, a tenu à souligner, pour sa part, qu'outre les objectifs principaux du projet, son organisme vise des sous-objectifs, qui sont de donner la chance aux jeunes francophones hors Québec de se faire éduquer en français par l'entremise du dossier postsecondaire, de travailler en français avec le dossier des coopératives jeunesse et de se faire informer en français avec le dossier des radios communautaires.» Nous voulons animer un esprit de fraternité entre tous les jeunes Canadiens français», de dire M. Dumont.

Ce programme baptisé «J'ai exploré le Québec 88» a fait dire au président Dumont que «la francophonie canadienne fait un autre pas en avant vers une solidarité qui sera bénéfique pour toutes les parties concernées. Si nous avons aujourd'hui des radios communautaires, c'est en grande partie à cause du gouvernement du Québec, qui fut le premier à appuyer financièrement le projet dès 1985. L'aide apportée au projet de cet été, ajoutait-il, s'inscrit dans cette vision de collaboration à des activités très concrètes».

Soulignons que nous avons obtenu une liste des participants en date du 21 juin et que l'on y retrouve le nom de deux jeunes Franco-albertains: Guillaume Allard de St-Isidore et Monique Desnoyers d'Edmonton. M. Daniel Dallaire, président de FJA, a laissé à entendre que lors de la Clac au Lac, on ferait du recrutement pour trouver d'autres jeunes intéressés à se joindre aux deux autres groupes. Il faut dire que ce qui facilite la chose, c'est qu'il n'en coûte absolument rien aux jeunes. Tous les frais de séjour, le billet d'avion, les entrées aux diverses manifestations culturelles et autres services sont défrayés par le programme. Le gouvernement y a investi la somme de $71,000. Le jeune n'a donc que ses dépenses personnelles à couvrir.

On peut obtenir de plus amples renseignements sur ce projet en communiquant avec FJA à Edmonton au 469-1344, durant les heures normales de bureau.



Le président de la Fédération des Jeunes canadiens-français, M. Paul Dumont (à gauche) et le représentant en chef du Bureau du Québec à Edmonton, M. Gérard Vézina, ont donné une conférence de presse pour annoncer le programme «J'ai exploré le Québec '88» auquel participeront 36 jeunes francophones hors Québec au cours de l'été. *(Photo Pierre Brault)*



Le président de F.J.A., Daniel Dallaire (à gauche) était heureux d'échanger un drapeau franco-albertain avec le représentant en chef du Bureau du Québec à Edmonton, M. Gérard Vézina (à droite) qui lui a remis un drapeau fleurdelysé. Paul Dumont, président de la F.J.C.F. assistait à la présentation *(Photo Pierre Brault)*

• *Au pied de la colline*

Hommage aux Francophones de St-Albert

ÉLISE CHARTRAND-DÉRY

Bien vivante et bien portante, la communauté francophone reprend vie et le nombre des familles augmente. Des gens de tout âge se regroupent tous les dimanches dans la chapelle de **Connelly-McKinley** à St-Albert.

Qu'est-ce qui les attire dans ce lieu? C'est le désir d'entendre la parole du Seigneur proclamée dans leur langue maternelle.

Les visiteurs viennent et ont le goût d'y revenir. Mais pourquoi? Il y a plusieurs raisons et en voici quelques unes:

• Tout d'abord il y a l'accueil chaleureux du **Père Maurice Beauregard**, o.m.i. Très avenant et jovial de nature, ce chef spirituel, avec 47 ans de sacerdoce, a le don de transmettre l'amitié et de donner un sens d'appartenance à tous.

• Les enfants sont spécialement bienvenus. Souvent ils sont encouragés à prendre une part active dans la liturgie dominicale en se rendant autour de l'autel de la petite chapelle. Et c'est ainsi que les paroles: **«Laissez venir à moi les petits enfants»** deviennent très vivantes. Qui sait, si le Seigneur ne viendra pas se ceuillir quelques vocations parmi ces jeunes...? Seul l'avenir pourra nous le dire..., il nous faut attendre et prier.

• Les célébrations liturgiques ne sont pas compliquées, et dans leur simplicité elles réchauffent les coeurs assoiffés de prières sincères qui les guident vers le Seigneur.

Durant le mois d'avril dernier, 5 de nos jeunes ont été confirmés par Mgr MacNeil à la Basilique St-Joseph d'Edmonton. En plus, plusieurs petits ont fait leur première communion à la chapelle. Il va sans dire que souvent le Père Beau a la joie d'officier à des mariages ainsi qu'à des baptêmes.

Récemment, deux de nos pionniers nous ont quitté pour aller auprès du Père céleste recevoir leur récompense éternelle, une pénible perte pour les francophones de la région, mais le souvenir de ces personnes demeure un exemple de survivance.

Bravo et félicitations à tous ceux et celles qui travaillent dans l'ombre et qui depuis plusieurs années ont persévéré dans leur effort afin de garder la messe dominicale en français un service vivant auprès de la francophonie de St. Albert; sans oublier bien entendu, tous les prêtres qui ont participé chacun leur tour à rendre ce service possible... **Merci!**

Aussi, les francophones désirent exprimer leur gratitude envers la firme **«Connelly-McKinley»** qui gracieusement offre l'hospitalité de ses locaux. **Merci!**

Venez, nous prirons ensemble dans la joie et la paix du Christ!

Messe dominicale à 10h00

Chapelle de Connelly-McKinley, St-Albert

• *Remise de diplômes*

Première remise de diplômes du cours de techniques d'administration du bureau

PIERRE BRAULT

EDMONTON - Un premier contingent de diplômées du cours de techniques d'administration du bureau a été officiellement reconnu vendredi le 24 juin dernier au Alberta Vocational Centre d'Edmonton.

En effet, un groupe de 19 étudiantes ont reçu leur certificat attestant qu'elles ont réussi le cours organisé conjointement par l'Éducation Permanente de la Faculté Saint-Jean et l'Alberta Vocational Centre d'Edmonton.

Pour plusieurs d'entre elles, c'est l'aboutissement de nombreuses heures d'étude, de travail, de sacrifices, dans le but de retourner sur le marché du travail avec de meilleures connaissances.

Parmi les invités spéciaux à cette collation de diplômes, on remarquait, Messieurs W. Sokolik, vice-président de l'Alberta Vocational Centre; R. Seville, le Doyen de cette même institution; le Dr Jean Watters, directeur de l'Éducation Permanente à la Faculté Saint-Jean; M. Gérard Vézina, représentant en chef du gouvernement du Québec à Edmonton; et Dr France Levasseur-Ouimet de la Faculté Saint-Jean, conférencière invitée.

Madame Gioia Sallustio, chargée du développement du cours, a présenté les diplômées, qui ont reçu leur certificat et une belle rose. C'est avec fierté et satisfaction que chacune s'avançait pour recevoir ce diplôme tant convoité.

Puis, le Dr Jean Watters a été invité à présenter le Prix d'Excellence et la bourse de $250 qui l'accompagne à Madame Anne Dallaire-Bernard. Pour sa part M. R. Seville de AVC a présenté le Prix de Mérite et la bourse de $150 à Madame Carmen Kotylak et M. Gérard Vézina a présenté le Prix de Distinction et la bourse de $200 à Madame Mariette Rainville. Le «Northlands Achievement Award» et la bourse de $150 a été remporté par Madame Suzanne C. Tremblay et a été présenté par M. W. Sokolik.

Le discours d'adieu a été donné par Madame Mariette Rainville, en français et par Madame Elisabeth Victoria Zenari, en anglais.

Dans son allocution le Dr France Levasseur-Ouimet a insisté sur la fierté pour les étudiantes d'avoir réussi quelque chose. Elle a aussi souhaité aux nouvelles diplômées de trouver un patron, un employeur en or.

Il est à noter que ce cours de techniques d'administration du bureau se donnait entièrement en français, excepté l'étude de la langue anglaise évidemment, et que la cérémonie s'est déroulée dans les deux langues officielles du Canada. Les maîtres de cérémonie pour l'occasion étaient Messieurs P. Little de AVC et Lucien Larose de l'Éducation Permanente. De nombreux parents et amis des diplômées se sont joints aux professeurs pour cette cérémonie.



Les quatre gagnantes des Prix d'excellences attribués lors de la collation des diplômes étaient heureuses de poser avec les personnalités qui ont fait les présentations. Première rangée, de g. à d.: Anne Dallaire-Bernard, Prix d'Excellence; Carmen Kotylak, Prix de Mérite; Suzanne C. Tremblay, Northlands Achievement Award et Mariette Rainville, Prix de Distinction. 2e rangée, de g. à d.: Dr Jean Watters, directeur de l'Éducation Permanente à la Faculté Saint-Jean; R. Seville, Doyen de l'Alberta Vocational Centre à Edmonton; W. Sokolik, vice-président de AVC et Gérard Vézina, représentant en chef du Bureau du Québec à Edmonton. *(Photo Pierre Brault)*



• *Agent de développement*

Départ regrettable de Michel Côté, arrivée prometteuse de Anna Arsenault

JEAN MATHIEU

FORT McMURRAY - Depuis le premier juin, Madame Anna Arsenault est devenue la nouvelle agente de développement de l'ACFA Régionale de Fort McMurray.

À Fort McMurray, Mme Arsenault est une figure bien connue. On se rapellera qu'elle etait, jusqu'à récemment, présidente de la Société des Parents pour l'Éducation Française, Langue Minoritair- t que, grâce à sa volonte tenace, un grand mouvement de sensibilisation avait vu le jour et continuait de faire boule de neige en vue d'obtenir une école française pour la région. Avant d'occuper ce poste, Mme Arsenault avait travaillé à St-Paul au sein d'un comité semblable en tant que vice-présidente.

Étant donné qu'elle en est à son premier mois, Mme Arsenault en est encore à appréhender la réalité quotidienne de l'association et s'y dévoue avec tenacité. Elle travaille de concert avec les divers comités et compte bien prendre les moyens pour que l'association reste visible auprès du public et des autres organismes.

Évidemment, on ne pourrait passer sous silence le travail de son prédécesseur, M. Michel Côté, qui «était venu ici pour les francophones». Fidèle à son poste depuis 26 mois, M. Michel Côté s'est dévoué corps et âme pour l'association sans compter son temps. Même si cet apport d'énergie à la communauté l'a épuisé, pour lui, ce fût une expérience enrichissante.

Selon M. Côté, il y a 2 ans, un regroupement des gens s'imposait. C'était le début d'un défrichage. Il fallait les sensibiliser au danger de l'assimilation, expliquer la différence qui existe entre un programme d'immersion et un programme de français langue minoritaire, inciter les membres à demander les services en français, etc.

Et cette conscientisation indispensable a eu un effet positif. «Les gens deviennent conscients avec le temps» commentait-il. «25 personnes venus appuyer la Société des Parents, ça ne s'était jamais vu» ajoutait l'ex-agent de développement.

Il a souligné par la même occasion l'excellent travail accompli par Mme Arsenault alors à la tête de la Société des Parents qui revendiquait une école française. De plus, le fait que les parents s'impliquent tôt dans le dossier de l'éducation même si leurs enfants ne font pas encore parti du système scolaire fournit un élément de preuve de cette conscientisation.

Finalement, M. Côté semble satisfait de la santé de l'association. Il soulignait que pendant le délai d'un mois où il n'y avait pas eu d'agent de développement à l'ACFA, les choses avaient quand même bougées: Soirée d'appréciation des bénévoles, publicité pour la St-Jean Baptiste, visite chez le député, réunions etc.

«Si le regroupement a servi à d'autres fins que celles d'un club social, c'est bien». C'est ainsi que M. Michel Côté voit l'évolution de l'ACFA régionale de Fort McMurray depuis deux ans et, confiait-il, «J'aurai un bon souvenir des membres et je les en remercie.»

• *Les droits linguistiques des franco-albertains:*

Le député Jack Shields soutient notre cause

JEAN MATHIEU

FORT McMURRAY - Il y a quelques semaines, cinq représentants de l'ACFA Régionale de Fort McMurray rencontraient le député, M. Jack Shields. Le but de la rencontre: demander à M. Shields de soutenir publiquement les quelque 1200 francophones de Fort McMurray au sujet des droits linguistiques qu'ils revendiquent depuis belle lurette.

La délégation était composée de M. Roland Péru, président de l'ACFA régionale; M. Léo Parent, trésorier; M. Michel Côté, bénévole et ex-agent de développement pour l'Association; Mme Maryse Maurice, vice-présidente de la Société des Parents pour l'Éducation française langue minoritaire et finalement, Mme Annette Boult, directrice de la Société des Parents pour l'Éducation française langue minoritaire et bénévole.

La délégation y est allé de l'avant en proposant au député un plan d'action. Ainsi, on a demandé au député de voter en faveur du Bill C-72 si important pour la survie du bilinguisme dans la province, de promouvoir le bilinguisme et l'éducation française langue minoritaire auprès de ses collègues députés et du public en général via les médias locaux et de rencontrer le député provincial, M. Normand Weiss afin de discuter de l'avenir des francophones de la province et des actions à prendre en vue de les aider.

Dans les faits, M. Shields est à moitié francophone. Il était fier d'affirmer connaître l'histoire de son pays. En effet, il y a 7 ans, M. Shields décidait de voyager du côté du Québec. En questionnant les gens à propos de leur nationalité, la réponse demeurait invariablement la même: «Je suis Canadien» et non «Je suis Québécois». Il a réalisé ainsi qu'il n'y avait pas de différence. Lui comme eux étaient Canadiens.

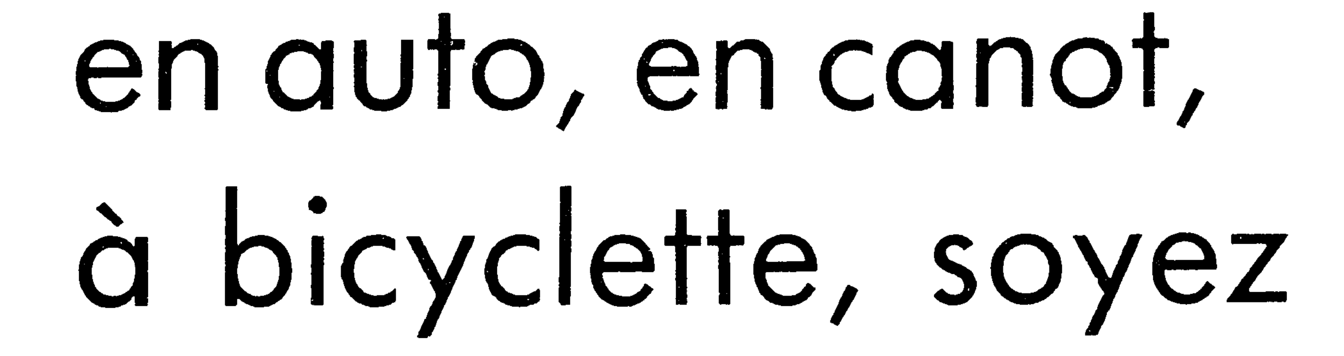
«Originally, we could have been assimilated by the United States. We are unique because we are bilingual. Canada must be bilingual, otherwise Canada will separate.» affirmait-il, démontrant l'importance d'un bilinguisme en bonne santé. «I will help in any way I can» ajoutait-il.

En publiant ainsi ces propos dans LE FRANCO, avec la permission de M. Shields lui-même, on constate la volonté de notre député de soutenir notre cause.





Au tennis,
au golf,
à la plage



TOUJOURS
PRUDENT







• *Situation linguistique en Saskatchewan*

Un nouvel essor estime la F.F.H.Q.

OTTAWA - La Fédération des francophones hors Québec est heureuse de voir que le gouvernement fédéral et le gouvernement de la Saskatchewan ont conclu une entente-cadre et des ententes auxiliaires qui vont permettre l'amélioration de la situation des francophones dans cette province.

«Nous sommes également heureux de l'entente de principe qui est intervenue entre la communauté fransaskoise et le Secrétariat d'État en matière de développement car il s'agit d'un événement sans précédent historique. En effet, c'est la première fois que le gouvernement fédéral s'engage à signer une entente de cette nature avec un organisme francophone et convient d'établir un partenariat dans la mise en oeuvre du développement des communautés linguistiques au pays» a déclaré le président, M. Yvon Fontaine.

Le président a ajouté qu'il reconnaît de manière particulière le rôle joué par le Premier ministre, Brian Mulroney, et le Secrétaire d'État, Lucien Bouchard, dans toutes ces initiatives.

Les ententes donneront des outils nouveaux de développement et des services pour la communauté francophone (enseignement, traduction de certaines lois, services auprès de l'Assemblée législative, tribunaux). Un Office de coordination des Affaires francophones sera également mis sur pied.

M. Fontaine a indiqué qu'il s'agit d'une initiative importante et que des initiatives semblables pourraient se produire avec d'autres gouvernements provinciaux et des communautés francophones de l'extérieur du Québec.

«S'il s'agit d'une solution importante qui vient combler certaines lacunes en Saskatchewan, il n'en demeure pas moins qu'il faudra en fin de compte, et dans un avenir proche, trouver des moyens pour obtenir des garanties constitutionnelles pour tous les francophones hors Québec» de conclure M. Fontaine.

Ententes:...

(Suite de la page 5)

primordiale de l'enseignement en français pour le développement et l'épanouissement de la communauté fransaskoise, la troisième entente auxiliaire vise à assurer la gestion et le contrôle, par les francophones, de leurs établissements scolaires. Le gouvernement versera à cet égard une somme de 26 millions de dollars sur une période de dix ans.

Finalement cette entente favorisera l'amélioration de l'enseignement du français langue seconde dans les écoles de la Saskatchewan.

«Ces ententes, qui s'échelonnent sur une période de dix ans, démontrent clairement la volonté du gouvernement du Canada de s'engager à long terme à l'égard des langues officielles dans la province, a déclaré M. Bouchard. Nous croyons que ces ententes répondent concrètement aux préoccupations soulevées à maintes reprises par les francophones de la Saskatchewan et qu'elles contribueront pleinement à l'épanouissement de la communauté fransaskoise au cours des prochaines années.»

Notant les progrès accomplis avec la signature de ces ententes, le ministre Bouchard a par ailleurs rappelé l'engagement du Premier ministre du Canada de soulever la question des droits des minorités linguistiques lors de la première conférence constitutionnelle qui suivra la ratification de l'Accord du lac Meech et ce, afin de consolider les réalisations de la **Loi constitutionnelle de 1982** et de l'Accord constitutionnel de 1987.

«La gestion et le contrôle des établissements scolaires francophones par la communauté fransaskoise sont un élément essentiel et primordial à la survie et à l'épanouissement de la minorité de langue officielle en Saskatchewan», a affirmé M. Bouchard.

L'entente prévoit également une série de mesures concrètes pour développer davantage les services d'enseignement dans la langue de la minorité francophone et offrir aux Fransaskois un meilleur accès à l'enseignement dans leur langue. À ce titre, le gouvernement s'engage à verser une contribution de 10 millions de dollars au cours des cinq prochaines années.

Une des mesures prévues par cette entente sera la reconstruction du Collège Mathieu à Gravelbourg. La contribution du Canada à ce projet s'élèvera à 4 millions de dollars.

L'élaboration et la mise en oeuvre de ces mesures feront l'objet de discusions entre les représenants de la communauté francophone et le gouvernement de la Saskatchewan.

L'entente prévoit de plus l'établissement, par la Saskatchewan, d'un Institut de formation linguistique. Cet institut jouera un rôle important tant auprès des Fransaskois qui voudraient se perfectionner en français ou poursuivre des études postsecondaires dans leur langue, qu'auprès des anglophones s'intéressant à la langue et à la culture des Canadiens d'expression française. Le gouvernement fédéral contribuera à ce chapitre une somme de 17 millions de dollars sur une période de cinq ans.

M. Lionel Rémillard a reçu une plaque souvenir d'appréciation de M. Réginald Peters, directeur exécutif de l'Association albertaine pour l'intégration communautaire. L'Assemblée générale de cette association a récemment reconnu le travail de M. Rémillard qui a oeuvré durant 10 ans au sein de l'Association pour les handicapté mentaux. Il a été membre et directeur exécutif à Falher, membre du bureau de direction régional et provincial, vice-président et président de l'Association provinciale.

Classement de la ligue de balle-molle française d'Edmonton

Noms des équipes	PJ	G	P	N	Moy.	Diff.
Petro-Canada	6	5	1	0	.833	
Amyotte	6	5	1	0	.833	
Pumas	6	4	1	1	.705	3 4
Faculté	6	3	2	1	583	1 3 4
Blais	6	3	3	0	.500	2
F.J.A.	5	2	3	0	400	2 1 2
Franco-Fun	6	2	4	0	333	3
Chevaliers-de-Colomb	5	1	4	0	200	3 1 2
Marguyden	5	1	4	0	200	3 1 2
Carrefour	5	1	4	0	.200	3 1 2

• *Pétrole*

Le gouvernement de l'Alberta impose sa volonté aux compagnies pétrolières

LIONEL RÉMILLARD

BONNYVILLE - Les compagnies pétrolières qui exploitent cette ressource naturelle dans la région du Lakeland ont décidé de se conformer à la volonté du gouvernement provincial qui a pris la décision de procéder avec le pipeline de la rivière Saskatchewan Nord en 1991.

Les ministres Ken Kowalski, Neil Webber et Ernie Isley ont rencontré les représentants de l'Association pétrolière canadienne pour discuter mais surtout pour leur dire d'emboîter le pas et d'arrêter de se traîner les pieds.

Selon le ministre Ernie Isley, le message était clair et sans équivoque quand à la décision du gouvernement.

Récemment, Suncor Inc. annonçait la construction d'une usine au coût de $100 millions; Esso, une autre usine de $300 millions; B.P., $200 millions pour les mêmes fins et on dit qu'Amoco deviendra bientôt un autre «gros joueur» avec un projet majeur pour l'exploitation de gisements d'huile lourde dans la région.

«Soit que l'industrie construise le pipeline nécessaire pour approvisionner ses usines en eau, soit que le gouvernement le construise pour elle et lui facture plein prix. L'industrie a jusqu'à octobre prochain pour soumettre ses plans d'action», de dire M. Isley.

Il s'agit d'installer un pipeline de 30 pouces de diamètre reliant la rivière Saskatchewan Nord aux usines d'exploitatin. Le projet durerait 6 mois et demanderait un investissement de $100 millions à l'industrie pétrolière.

• *Éducation*

Les programmes de français à Saint-Paul et Bonnyville se font couper les vivres

LIONEL REMILLARD

BONNYVILLE - «Les argents disponibles pour les projets spéciaux par l'entremise du gouvernement fédéral sont plafonnés annuellement», explique M. Gérard Bissonnette, administrateur des projets spéciaux au Ministère de l'Éducation de l'Alberta.

En 1987-88, le maximum possible était de $880,000. Le but des projets spéciaux est de favoriser l'expansion et le développement de nouveaux programmes pour une période de 2 ou 3 ans. Après cette période, que l'on peut qualifier de rodage ou de projet pilote, le projet, selon M. Bissonnette, devrait être intégré et maintenu par les octrois de base. Ce que les commissions scolaires ont beaucoup de difficulté à comprendre et à accepter.



Jean-Claude Lajoie

Depuis déjà 7 ans, le Conseil des écoles catholiques du Lakeland a reçu sa large part: 1985: $63,000; 1986: $70,200; 1987: $82,875 et en 1988 la hache est tombée et seulement $31,040 seront mis à la disposition de Bonnyville.

Le directeur général adjoint, M. Henri Lemire, avait la tâche ingrate d'informer les commissaires de cette mauvaise nouvelle, il y a quelques semaines.

Le projet intitulé: «Culture et ambiance dans le programme scolaire», développé et mis sur pied par M. Raymond Lamoureux durant ces dernières années, sera peut être mis en veilleuse à cause des coupures budgétaires.

Selon M. Lemire: «Le ministère de l'Éducation prend une large part du gâteau pour le développement, la coordination et la mise en oeuvre des programmes de français. Qu'arriverait-il sans le fédéral? Il est temps que les commissions scolaires représentant les francophones se rencontrent et fassent des pressions aux bons endroits.»

Le président du Conseil des écoles catholiques du Lakeland, M. Jean-Claude Lajoie, est d'accord et déclarait: «C'est une situation inacceptable. De semblables coupures ne tiennent pas debout et il va falloir réagir, mais pas ce soir, car je n'ai par l'humeur à la charité face à de telles nouvelles.»

Il faut aussi ajouter que Bonnyville n'est pas la pire, car selon M. Lemire, «St-Paul a subi des coupures encore plus drastiques.»

Les projets spéciaux en 1987 s'élevèrent à $479,811 pour les programmes francophones et $400,000 pour ceux de l'immersion.

Pour ces programmes spéciaux Calgary a reçu $86,950; Edmonton $173,061; Falher $21,750; High Prairie $20,000; Bonnyville $82,875; Peace River Catholic $12,250 et St-Paul $82,925.

Les frais de ces programmes spéciaux sont partagés par le gouvernement fédéral et les commissions scolaires. Le gouvernement provincial ne met aucun montant d'argent dans ces programmes, se contentant d'administrer et de déterminer quels projets seront acceptés. Ce qui a fait dire au président Jean-Claude Lajoie: «Face à ces énormes sommes fournies annuellement par le fédéral, il faut conclure que la part du gâteau versée par l'Alberta est plutôt mince. Voici un autre exemple de ce qui arrive quand nous devons nous fier à des projets spéciaux temporaires. Il est impossible d'établir quoi que ce soit en permanence.»

M. Lajoie continuait en disant: «Notre administration est à préparer un document sérieux et étoffé sur les coûts réels pour l'opération des trois sortes de programmes que nous offrons: anglais, immersion et français. Nous pourrons vous en dire plus long avant longtemps. Comment pouvons-vous penser à établir des écoles françaises quand on ne peut même pas se payer des programmes pour les francophones. Le financement temporaire est un couteau à deux tranchants. Nous créons des espoirs et des attentes sans savoir si nous pourrons les maintenir», de conclure le président.

En 1987, le fédéral et le provincial se sont partagé la facture pour l'enseignement du français dans les programmes francophones et d'immersion qui s'élevait à $6,6 millions. Cela représente au primaire $316 supplémentaire par étudiant et $385 au secondaire. Chez les francophones, High Prairie S.D. n°48 a reçu $64,471; St Paul $120,693 dont 50% pour les francophones; Edmonton R.C. $784,639 dont 27% pour les francophones; Bonnyville $147,785 dont 50% pour les francophones et enfin Falher $70,471 pour les programmes destinés aux francophones.

De plus, la somme de $1,6 millions a été donnée par le fédéral pour l'enseignement du français langue seconde en Alberta en 1987.

À la lueur de ces faits assez troublants démontrant qu'une bonne partie des programmes à frais partagés entre la province et le fédéral n'est en pratique financé que par le fédéral, on peut se demander où et quand s'arrêtera cette distribution de miettes de pain? On peut aussi se poser la question à savoir, qui est responsable de l'éducation au Canada? La province ne revendique-t-elle pas que ce domaine est de son ressort? Mais que fait-elle pour démontrer qu'elle prend réellement ses responsabilités, surtout face à ses payeurs de taxes francophones et à sa population francophone? Ne serait-on pas porté à croire et à dire que lorsqu'il est question d'éducation en français pour les francophones il n'y a pas de place au budget et que de toute manière ce n'est pas important de répondre aux besoins de cette bande de «braillards»?

Votre argent, vos investissements

Paul Denis

Comment financer des études universitaires

Nombreux sont les Canadiens qui souhaitent que leurs enfants obtiennent un diplôme universitaire. Il devient toutefois de plus en plus difficile de financer les études universitaires de vos enfants. Par exemple, on a estimé qu'un enfant qui a aujourd'hui quatre ans doit s'attendre à débourser près de $90,000 pour obtenir un diplôme ès arts d'une université canadienne.

Il existe une solution permettant aux Canadiens à revenu moyen de financer les études de leurs enfants ou de leurs petits-enfants. Il s'agit d'investir dans un régime enregistré d'épargne-retraite (REEE), à ne pas confondre avec un régime enregistré d'épargne-retraire (REER). Ces régimes sont complètement différents même s'ils sont tous deux reconnus officiellement par Revenu Canada.

Le REEE vous permet d'épargner en vue des études de vos enfants et de profiter d'un abri fiscal du même coup. Les cotisations à un REEE ne sont pas déductibles du revenu imposable, mais les intérêts composés tirés de votre placement sont exempts d'impôt.

Les paiements, provenant de l'intérêt composé du REEE, versés à l'étudiant sont imposables en tant que revenu annuel de ce dernier. Comme les étudiants se situent généralement dans une fourchette de revenus peu élevés, le taux d'imposition sera aussi moindre. L'étudiant peut également profiter des déductions relatives aux frais de scolarité et aux études en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu afin de compenser le revenu provenant du REEE.

Il existe, au Canada, de nombreux régimes de bourses d'études universitaires, mais la plupart n'ont pas la flexibilité du régime enregistré d'épargne-études.

Vous pouvez, par exemple, accéder à votre argent en tout temps, car les fonds ne sont pas gelés dans le régime. En effet, Revenu Canada stipule que le capital doit retourner à la fin au cotisant. Une partie ou la totalité du capital peut être retirée en tout temps, sans imposition au retrait.

Évidemment, plus le capital demeure longtemps au régime, plus les fonds destinés à l'étudiant seront substantiels. Les cotisations à un REEE sont également très flexibles. En général, une cotisation minimale de $1,000 est versée à l'ouverture du régime et des montants minimaux s'appliquent aux cotisations subséquentes si le capital est placé dans de bons fonds communs d'investissement.

Revenu Canada a fixé une limite quant à la cotisation totale annuelle par régime. Cette limite s'établit, en 1988, à $31,211 comparativement à $29,896 pour 1987.

Vous pouvez toutefois souscrire à autant de régimes que vous le désirez (dans la mesure de vos moyens) et sans oublier qu'un régime ne s'applique qu'à un seul étudiant. Même si vous ne pouvez souscrire qu'un REEE par étudiant, votre conjoint ou d'autres personnes peuvent aussi créer des régimes séparés pour le même étudiant. Des fonds additionnels pourront ainsi servir à financer des études postsecondaires potentiellement coûteuses.

Nous traiterons d'autres avantages du REEE dans la chronique de la semaine prochaine.

Cette chronique est une commandite de.

Nouveau directeur-TV à Radio-Canada... un gars de chez-nous!



La nomination de Denis Lord au poste de directeur de la télévision française en Alberta a été annoncée récemment par Paul Dumaine, directeur régional des services français en Alberta.

M. Lord est originaire de St-Paul. Il a fait ses études à la Faculté St-Jean de l'Université de l'Alberta et détient un baccalauréat ès arts et un autre en éducation.

Entré à Radio-Canada à Edmonton en 1974 comme annonceur radio, M. Lord est ensuite passé à la télévision comme régisseur pour devenir réalisateur en 1975. Ce n'est qu'en 1982 qu'il quitte Edmonton pour poursuivre sa carrière à CBOFT Ottawa.

En plus de l'émission d'information régionale «Ce soir», M. Lord a réalisé des émissions pour plusieurs séries réseau, entre autres: «Le Jour du Seigneur», «Reflets d'un pays» et «Les ateliers du Temps de vivre». Il a aussi créé les séries «À contrepoids» et «Familles de chez nous» en Alberta ainsi que l'émission d'affaires publiques «Rond-Point» à Ottawa.

Avant d'entrer dans ses nouvelles fonctions en Alberta, M. Lord était directeur de la planification au Service du Nord depuis 1984 où il coordonnait la planification annuelle des activités de production et fournissait les services administratifs aux stations de radio à Whitehorse, Inuvik, Yellowknife, Rankin Inlet, Iqaluit et Montréal, ainsi qu'aux centres de production télévision à Yellowknife, Ottawa et Montréal.

Nous désirons souhaiter la Bienvenue à M. Lord et lui souhaitons bonne chance!

• *Edmonton*

Les préparatifs de la 40e Cabane à Sucre sont déjà amorcés!

SOPHIE PELLETIER

En 1989, les fervents des fêtes populaires et traditionnelles pourront s'en donner à coeur joie lors du 40e anniversaire de la Cabane à Sucre à Edmonton. Tout en s'y sucrant le bec, les amateurs de cet événement, maintenant bien ancré dans le calendrier des activités culturelles d'Edmonton, auront l'occasion de se remémorer les Cabanes à Sucre des 39 années passées.

Vu l'envergure de la fête qui aura lieu les 4 et 5 mars prochains, l'A.C.F.A. régionale d'Edmonton, responsable de l'organisation, a cru bon de débuter les préparatifs dès cet été. Quatre employées d'été se partagent la majeure partie du travail à accomplir d'ici le printemps prochain. Lizette Trottier et Micheline Amyotte collaborent pour la recherche historique des Cabanes à Sucre antérieures, tandis que Julie Parent et Sophie Dupuis s'occupent de la planification de la fête de la 40e. En septembre, l'A.C.F.A. provinciale d'Edmonton engagera un responsable qui prendra la relève des employées d'été et se chargera de finaliser les préparatifs.

La recherche historique est particulièrement basée sur la cueillette d'anecdotes, témoignages ou photos racontant les 39 Cabanes à Sucre passées. L'information réunie servira à l'élaboration d'un livret souvenir, puis à la tenue d'un «kiosque sur l'historique» lors de la 40e; ainsi, les gens pourront découvrir les innombrables anecdotes et richesses de l'événement annuel. Par ces réalisations, les coordonnateurs de la 40e veulent rendre un hommage concret aux fondateurs de la fête ainsi qu'aux nombreux bénévoles et participants qui ont réalisé l'événement au cours des années.

La formule maintenant populaire de la Cabane à Sucre sera conservée pour la célébration des 4 et 5 mars 1989. Outre l'hommage aux fondateurs et bénévoles, viendront s'ajouter aux activités habituelles la messe en Latin, le souper canadien, un spectacle de grande envergure en soirée du 4 mars, et quelques autres divertissements à spécifier.

Toute personne possédant de l'information sur les Cabanes à Sucre des années antérieures est invitée à en faire part à Lizette ou à Micheline au bureau de l'A.C.F.A provinciale d'Edmonton au 461-4401. Qu'il s'agisse de photographies, d'images vidéo, de témoignages, noms de personnes ressources, anecdotes ou autres, soyez assuré que vos richesses représentent une aide indispensable à la réalisation d'un projet qui tient à coeur.

COUPON D'ABONNEMENT au journal



Le Franco
201, 10008 - 109e rue
Edmonton, Alta.
T5J 1M4

Tarifs:

1 an................ 15.00$
2 ans.............. 25.00$

Moi, je m'abonne!

Découpez et remplissez ce coupon et faites-le parvenir à l'adresse ci-dessus avec votre chèque ou mandat-poste rédigé à l'ordre du Franco. (En lettres moulées S.V.P.)

S.V.P. Ne pas faire parvenir d'argent comptant par la poste.

Nom: ____________________

Prénom: ____________________

Appartement: ____ n° et rue: ____________

ou casier postal: ________ Ville: ____________

Province: ____________ Code postal: ___ ___

n° de téléphone: ___ ___ ____

Montant inclus: $ ____.__

N.B.: Les membres de l'A.C.F.A. reçoivent un abonnement **GRATUIT** au Franco
Adressez-vous au bureau de votre A.C.F.A. régionale pour devenir membre.

• *Pétition*

Réunion annuelle de la Société Franco-Canadienne

MICHEL AUFFRAY

CALGARY - Récemment, à la salle de l'église Ste-Famille, se déroulait l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société Franco-Canadienne de Calgary. Une centaine de personnes assistaient à cette assemblée, ouverte par le président Marcel Page. Jean Moreau fut nommé président d'assemblée. Les actionnaires furent informés qu'une réunion générale spéciale serait convoquée en septembre 88 pour approuver une pétition à adresser à la Cour, qui leur sera présentée pour définir le statut d'actionnaires de la Société, afin de pouvoir réviser la liste actuelle des actionnaires.

Les rapports du président, du trésorier et des directeurs de comités furent approuvés tels que soumis après que chacun des directeurs eut répondu aux questions qui leur étaient posées. Jean Moreau présenta le docteur Roger Motut, invité spécial et représentant du Conseil de la Vie Française en Amérique. Le docteur Motut remit à Jean Durant, ancien président et directeur-sortant, la médaille du Cinquantenaire de la Vie Française en Amérique pour services rendus à la francophonie pendant plus de trente ans en Alberta... mais surtout à Calgary.

Jean Durant associa sa famille et ses amis de la Société, de l'A.C.F.A. et de la paroisse Ste-Famille, à cet honneur, puis remercia le docteur et Mme Motut de leur présence. Le président Marcel Page et Georgette Dion, au nom du bureau de direction, présentaient à Jean Moreau et à Jean Durant, tous deux directeurs-sortant de charge, de magnifiques plateaux d'argent pour le bon travail accompli.

Quatre directeurs étaient à élire parmi six candidats. Les résultats furent publiés suite à une pause-café et Diane Benoit, Paul de Schryver, Paul Larocque et Gilles Voyer furent élus pour une période de deux ans.

Une discussion générale pour le bien de la Société compléta cette assemblée. On discuta des activités au Parc Beauchemin avec recommandations à suivre. Lil Collins Dooley remercia Jean Moreau d'avoir si bien mené cette discussion ouverte. L'assemblée se termina par les remerciements du président Marcel Page à l'adresse de Maurice Cadieux et de Alice et Laurier Labelle.

• *Franc-parler*

L'O.N.F. à St-Pierre Jolys

Du 6 au 12 juin l'équipe de l'O.N.F. était à Saint-Pierre Jolys, Manitoba pour mettre en images «LA NOUVELLE AU VILLAGE», nouveau conte de l'ouest francophone imaginé par les jeunes de la classe de Bernard Gagné, 6e année, école élémentaire St Pierre, scénarisé par Suzette Lagacé avec la collaboration de Francine Tougas. Le réalisateur, Jean Bourbonnais, et la productrice, Thérèse Descary, ont obtenu l'appui de tout le village pour tourner ce conte. La mairie, la paroisse, les policiers, les pompiers, les citoyens ont tout mis en oeuvre pour assurer le succès du film. Malgré la vague de chaleur sans précédent, les participants jeunes et adultes ont accepté les longues heures de tournage. Merci à tout le village et spécialement à Monsieur et Madame Desharnais qui ont accueilli toute l'équipe dans leur grande maison et sur leur magnifique domaine. L'hospitalité francophone s'est manifesté partout. Merci aussi à Andréa Bickel qui, venue de Winnipeg, incarne «la nouvelle» qui arrive au village et à Liane Musick et son club de filles qui la reçoit, et aussi à Marc qui dirige le clan des gars.

Et on ne peut oublier le grand-père de Liane, Monsieur Henri Desharnais qui a su dénicher vingt-neuf grosses grenouilles et fabriquer un seau sur mesure. Un vrai festival de Folies grenouilles, un peu plus tôt que d'habitude: immenses banderoles, beaucoup d'animation du routier à la rivière, du parc Carillon au «club house» des étoiles filantes.

• *Arts*

Première télévisée à Radio-Canada d'un film réalisé en Ontario:

«Deux voix comme en écho»

«Te souviens-tu, Alain, de cette chanson?: À la claire fontaine, m'en allant promener...»
«No... I don't remember.»

Telle est la pierre angulaire autour de laquelle s'élabore le film *Deux voix comme en écho*, une production de l'Office national du film du Canada réalisée en Ontario et que présente Radio-Canada en première télévisée, le dimanche 3 juillet à 18h 30 (heure avancée de l'Est). Ce court métrage est signé Claudette Jaiko.

Née à Toronto, la réalisatrice évoque, à travers ce film, son enfance et sa relation avec son frère qui, symboliquement, est devenu pour elle «les autres». Ensemble, ils représentent deux visions d'une même réalité: celle des Ontariens francophones, coincés entre le réel anglophone et le souvenir d'une langue qui résonne encore comme en écho. Enfants, il ont vécu d'aventures rocambolesques sur les plages sablonneuses de la baie Géorgienne. Ils ont conservé les mêmes souvenirs de Penetanguishene, les images bleues et vertes de «la mer douce» et les légendes du peuple huron.

Leur mère canadienne-française croyait au rêve d'un Canada bilingue: «Une langue qui vous rapproche de vous-mêmes, une autre qui vous rapproche des autres...» disait-elle. Avec les années, la langue des «autres» s'est imposée, en Ontario, comme la seule recevable.

À l'âge de huit ou neuf ans, Alain a abandonné l'idée de vivre seul, isolé comme sur une île, au milieu d'un «monde adulte qui ne parle qu'une seule langue». Il a refusé d'être montré du doigt, d'être ridiculisé à cause de son accent. «Petit French-Canadian». Blessé, il s'est efforcé d'oublier cette «langue» qu'il traînait comme une tare. Il est venu à ne plus penser qu'en anglais.

Elle aussi a tenté de soustraire de sa mémoire ces mots qu'elle connaissait par coeur. Elle a voulu comme son frère amoindrir la différence entre elle et «les autres». Désapprendre... Effacer... Supprimer... Mais elle s'est sentie bien vite étrangère à elle-même, extirpée de ses propres racines. Pour survivre, elle a réappris le français à l'université. Histoire, comme dirait sa mère, de se rapprocher d'elle-même.

Elle en veut aujourd'hui à ce frère de la laisser seule avec ses souvenirs. De son côté, il lui reproche d'avoir voulu l'empêcher de grandir.

Touriste en son propre pays, elle continue de parler français «Cette langue, s'il m'arrivait un jour de ne plus la parler, de ne plus l'entendre, j'ai l'impression que moi-même, je ne serais plus qu'un rêve, qu'un souvenir.»





À l'horaire cette semaine

Samedi 2 juillet

17h00 **Téléjournal**
17h05 **La vie secrète des animaux:** Les oiseaux du Sénégal.
17h30 **Baseball des Expos: Atlanta à Montréal.**
20h00 **Une terre... une conquête:** L'animal est souvent asservi par l'homme. La technologie a, entre autres choses, privé l'animal de son espace écologique. (can. 85).
21h00 **Samedi de rire. Invités: Marjolaine Morin et Yves «Guiseppe» Rousseau.**
22h00 **Téléjournal**
22h20 **Les nouvelles du sport**
22h36 **La politique fédérale**
22h46 **Télé-sélection: Les passagers.** Suspense avec Jean-Louis Trintignant, Mireille Darc et Bernard Fresson. (fr.-it. 76).

Dimanche 3 juillet

13h30 **Grand prix de formule 1: France.**
17h00 **Second regard**
18h00 **Téléjournal**
18h02 **Le vagabond**
18h30 **Deux voix comme en écho.**
19h00 **Festival juste pour rire:** Invités: Les Foubrac, Ji. Ci. Lauzon, Victor Gravy, Jean-Guy Moreau, The Frantice et Michel Barrette.
20h00 **Téléjournal/nouvelles météo**
20h20 **Les Beaux Dimanches: Dave Brubeck symphonique.** Spectacle du jazzman Dave Brubeck et son quartette, enregistré à la Place des Arts dans le cadre du Festival international de jazz de Montréal 1987.
21h20 **Les Beaux Dimanches: L'épopée de la croix rouge.** (3ère de 4) Documentaire historique.
22h20 **Nouvelles du sport**
22h35 **Ciné-club: Le gros Bill.** Mélodrame avec Ginette Letondal, Juliette Béliveau, Maurice Gauvin et Paul Berval. (can. 49).

Lundi 4 juillet

17h00 **D'une série à l'autre: Le diable emporte Tunbridge Wells. Biographie (1ère de 2)**
18h00 **Ce soir**
18h30 **Vu de la terrasse**
19h30 **Hollywood en musique Cabaret.** Comédie dramatique avec Liza Minnelli et Michael York. (amér. 72)
22h00 **Téléjournal**
22h25 **Le Point**
23h00 **Reilley, l'as des espions:** Drame d'espionnage avec Sam Neill et Jeananne Crowley. (6e de 12).

Mardi 5 juillet

17h00 **D'une série à l'autre: Le diable emporte Tunbridge Wells.** (dern. de 2)
18h00 **Ce soir**
18h30 **Vu de la terrasse**
19h30 **Les insolences d'une caméra.**
20h00 **Bonheur d'occasion.** Drame d'après le roman de Gabrielle Roy. (3e de 5). Par un bel après-midi de printemps, la famille Lacasse se rend à l'érablière des beaux-parents d'Azzarius.
21h00 **Dallas: Libération.**
22h00 **Téléjournal**
22h25 **Le Point**
23h00 **Cinéma: Un Caid.** Film de guerre avec George Segal et Tom Courtenay. (amér. 65).

Mercredi 6 juillet

17h00 **À communiquer (TBA)**
17h30 **Ce soir**
18h00 **Téléjournal**
18h20 **Le Point**
18h30 **Baseball des Expos: Montréal à Houston**
21h00 **D'une série à l'autre: Verdi.** Biographie avec Ronald Pickup, Daria Nicolodi et Carla Fracci. (it.-fr.-brit.) (1ère de 14)
22h00 **Vu de la terrasse**
23h00 **Cinéma: La fièvre du samedi soir.** Étude de moeurs avec John Travolta, Karen Lynn Gorney et Donna Pescow. (amér. 77).

Jeudi 7 juillet

17h00 **D'une série à l'autre: Verdi. (2e de 14).**
18h00 **Ce soir**
18h30 **Vu de la terrasse**
19h00 **Génies en herbe. Série internationale.** Pays participants: Côte d'Ivoire, France, Sénégal, Zaire et Canada.
19h30 **Grands Films: ECHO PARK.** Comédie dramatique avec Susan Dey, Thomas Hulce, Michael Bowen et Christopher Walker. (aut. 85).
22h00 **Téléjournal**
22h20 **Le Point**
22h40 **Cinéma: Oublier ou ne pas oublier.** Melodrame avec Lioudmila Tchoursina et Guirt Yakovlev. (sov. 81)

Vendredi 8er Juillet

17h00 **D'une série à l'autre: Verdi.** (3e de 14)
18h00 **Ce Soir**
18h30 **Baseball des Expos: Montréal à Atlanta**
21h00 **Vu de la terrasse**
22h00 **Téléjournal**
22h20 **Le Point**
22h40 **Nos Espoirs 88**
22h45 **Cinéma: Mae West** Biographie romancée avec Ann Jillian Roddy McDowall, James Brolin et Piper Laurie (amer. 82).

À ne pas manquer:

CABARET



lundi 4 juillet à 19h30


La télévision de Radio-Canada
Alberta

• *Écoles secondaires françaises*

Le gouvernement DEVINE ne veut rien entendre

PRINCE-ALBERT - Le développement d'écoles secondaires françaises en Saskatchewan subit des contretemps encore cette année, causés par l'absence d'un engagement ferme en ce sens du Ministère provincial de l'Éducation.

Plus tôt ce printemps, la Commission scolaire catholique de Régina a rejeté une demande du Conseil de Parents de la seule école française de cette ville d'établir une classe de 9e année (Secondaire II).

La première semaine de juin, la Commission scolaire catholique de Saskatoon a offert aux parents de l'École Canadienne Française de Saskatoon un budget insuffisant à la mise sur pied d'une 9e année de bonne qualité.

La dernière victime est la communauté fransaskoise de Prince Albert, située dans le nord de la province. En décembre dernier, le Conseil de Parents de l'École Valois de Prince Albert demandait l'établissement du 3e cycle (7e, 8e, 9e années) pour l'année scolaire 1988-89. Cette requête a été soumise afin de pouvoir accueillir des élèves provenant de Prince Albert et de trois petites communautés francophones plus au sud où il n'existe pas d'école française. Dans le cas de ces derniers, les autorités scolaires refusent de leur donner accès à l'École Valois, préférant les envoyer au Collège Mathieu à 350 kilomètres au sud.

350 kilomètres au sud.

Quant aux élèves de la région immédiate de Prince Albert, le Ministère de l'Éducation et la Commission scolaire catholique tentent de leur imposer un programme de qualité inférieure. Découragés par cet état de choses, et la lutte continuelle pour faire respecter leurs droits, plusieurs parents choisissent de ne pas y inscrire leurs enfants.

Le Ministère et la Commission scolaire de Prince Albert offrent un Programme qui:

- ne prévoit pas de programme de sciences en laboratoire,
- ne prévoit pas de programme en arts industriels
- ne permet pas de temps supplémentaire de relâche administrative pour le directeur d'école,
- permet l'embauche d'une secrétaire à mi-temps seulement et pas de bibliothécaire,
- prévoit 3 niveaux scolaires dans la même salle de classe
- obligera le regroupement du directeur, de la secrétaire, de l'orthopédagogue, de la bibliothèque, des ordinateurs et de l'espace d'entreposage à l'intérieur d'une seule salle de classe.
- la salle du personnel continuera à être partagée, tout comme le reste de l'édifice et le gymnase, par les francophones de l'École Valois et une école secondaire anglophone,
- ne prévoit pas d'espace dans l'édifice actuel pour la continuation du programme en 10e année en 1989.

Carrières et professions

Bloc-Notes

Écrivez au journal afin de faire part de la tenue d'événements à buts non lucratifs se déroulant dans votre communauté

Une courtoisie de AGT

La ligne des Bonnes Nouvelles

Le **BLOC-NOTES** est une chronique à la disposition de tout organisme voulant **annoncer un événement sans but lucratif** (sans frais d'admission) ex.: réunion hebdomadaire, mensuelle, annuelle, exposition culturelle, rencontre de clubs sociaux, etc. Ce service est **GRATUIT.** L'information pertinente doit nous parvenir par le courrier **au moins 15 jours avant** la date prévue de l'événement. L'heure de tombée est **le jeudi à 16h**. Vous pouvez aussi vous adresser à votre agent communautaire régional de l'A.C.F.A. qui se fera un plaisir de vous aider.

EDMONTON

Joueurs de ballon-balai francophones demandés pour la prochaine saison 88-89. Pour informations, appelez André au 469-1344 ou 487-2228 ou Jacques au 469-4401

(05 08)

4 au 15 juillet: -Camp Jeunesse «L'ORDINATEUR ET SES MYSTÈRES», 1ère session; organisé par l'éducation permanente et l'école M. Lavallée.

8, 9, 10 juillet: -CLAC-AU-LAC, lieu à déterminer -F.J.A.

10 au 16 juillet: -SCOUTS ET GUIDES. Jamboree à North Battlefords, Sask.

14 juillet: -CERCLE D'ARTISANAT francophone d'Edmonton, 19h30, salle St-Joachim

18 au 29 juillet: -Camp Jeunesse «L'ORDINATEUR ET SES MYSTÈRES», 2e session; organisé par l'éducation permanente et l'école M. Lavallée.

24 au 29 juillet: École estivale de HOCKEY F.J.A inf. André Provencher, 469 1344

ST-PAUL

RÉUNION mensuelle du Comité du musée historique de St Paul le 3e lundi de chaque mois.

Le 5 à 7 Est ce que ce titre vous dit quelque chose? Oui, non! Je vous explique illico: c'est tout simplement une rencontre amicale, se tenant tous les vendredis, et vous l'avez deviné, de 17h à 19h. Vous retrouverez une ambiance relaxante, agrémentée de musique francophone et d'un petit goûter. C'est une idée originale d'Eric Lambotte, et rendue réalisable grâce à la collaboration de l'A C F A de St Paul. C'est donc un rendez vous à inclure à votre agenda pour jaser de tout et de rien à la salle des pionniers du Centre Culturel

Bienvenue à tous et à toutes!

Les petites annonces

Dans le but de vous offrir un meilleur service le Franco vous offre une chronique de petites annonces.

Tarifs: 4$ pour 25 mots ou moins pour 1 semaine; 7$ pour 25 mots our moins pour 2 semaines. Plus de 25 mots: 10¢ de plus par mot. Annonces encadrées: ajouter 2,50$ pour l'encadrement.

Toutes les petites annonces doivent nous parvenir accompagnées du paiement: chèque ou mandat-poste à notre bureau avant le lundi matin. Aucune annonce ne sera acceptée par téléphone. Le Franco ne facturera aucune annonce et aucune annulation ne sera acceptée après le lundi à midi. Toute annulation de petite annonce peut être faite par téléphone en composant le **423-5672** Nous n'acceptons pas les frais d'appel. Faites votre chèque ou mandat-poste à l'ordre de:

Le Franco, #201, 10008 - 109e rue, Edmonton, Alberta, T5J 1M4

RIVIÈRE-LA-PAIX

Cet été vous pouvez encore louer des VIDÉO EN FRANÇAIS à un nouvel endroit, la Société Historique de Donnelly, du lundi au vendredi de 9h00 à 16h00. Une vaste sélection de très bons films pour toute la famille est disponible dans les systèmes VHS et BETA. Le prix de location est de 2,00$ par cassette par jour pour les membres de l'A.C.F.A. et de 3,00$ pour les non-membres.

05/08

CALGARY

«VOILÀ LA VOILE»: cours d'initiation à la voile en français ($80 pour 4 semaines d'instruction) - donnés du 26 juillet au 18 août 1988 de 18:30 à 21:30 - Inscrivez-vous au **268-5256** (city of Calgary outdoor nature services).

(08-07)

EDMONTON

ÉTUDIANTE de 15 ans recherche famille d'accueil pour année scolaire 88-89, préférablement près école J.H. Picard. Contactez Gisèle Bouchard au 624-8370 ou à l'adresse suivante: C.P. 1105, St Isidore, Alta, T0H 3B0

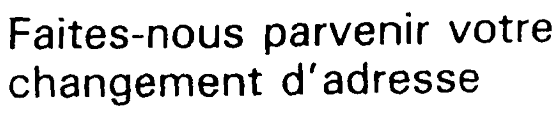
(15 07)

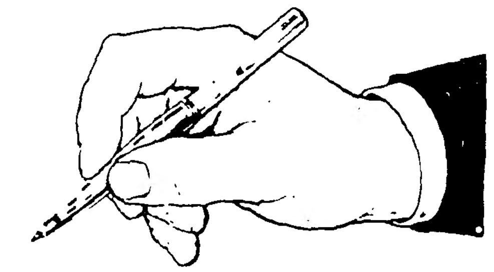
Vous déménagez...

Faites-nous parvenir votre changement d'adresse



10008, 109e Rue
Edmonton (Alberta)
T5J 1M4





Ancienne adresse	**Nouvelle adresse**
Nom:	Nom
Adresse:	Adresse
Ville: Province:	Ville Province
Code postal:	Code postal:
	à compter du:
	Téléphone:

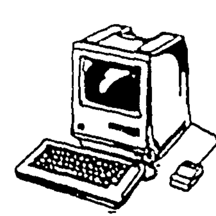


Éducation permanente
Faculté St-Jean
University of Alberta

CAMP JEUNESSE

L'ordinateur et ses mystères

Camp pour enfants où les jeunes francophones et francophiles se perfectionneront dans l'utilisation du micro-ordinateur. Le tout sera complété d'activités en plein air et d'activités sportives et scientifiques.



Edmonton: du 18 au 29 juillet, du lundi au vendredi de 9h à 15h

Lieu: École Maurice Lavallée

Inscription: Marcelline Forestier ou Johanne Choquette, Éducation permanente, **468-1582**

Calgary: du 2 au 5 août; du mardi au vendredi de 9h à 15h

Lieu: Ecole Bishop Pinkham Junior High

Inscription: Éducation Permanente Edmonton **468-1582** (Nous acceptons les frais d'appel)

Morinville: Du 8 au 12 août, du lundi au vendredi de 9h à 15h

Lieu: École Primeau

Inscription: Michel Lavoie A.C.F.A. régionale Centralta, **961-3665**

Saint-Paul: du 15 au 19 août, du lundi au vendredi de 9h à 15h

Lieu: École Racette

Inscription: Germain Desaulniers Centre de l'Éducation permanente, région du nord-est, **645-6214**

Falher: du 22 au 26 août; du lundi au vendredi de 9h à 15h

Lieu: École communautaire de Routhier

Inscription: Thérèse Bégin Centre de l'Éducation permanente, région du nord-ouest, **837-2063**

Les jeunes seront divisés en groupes selon leur âge et leur connaissance des ordinateurs. Les frais varient selon le nombre de participants de la même famille et la durée du camp.

Le camp est ouvert à tous les jeunes de 8 à 14 ans possédant une bonne compréhension du français oral et écrit.



Appel d'offres

Les SOUMISSIONS CACHETÉES, portant sur les projets ou services énumérés ci-dessous, adressées au Gérant régional, Politique et administration des contrats, Travaux publics Canada, pièce 200, 9925, 109e rue, Edmonton, Alberta, T5K 2J8, téléphone: (403) 420 3213, seront reçues jusqu'à 14h (heure avancée des Rocheuses), à la date limite indiquée dans les documents de la soumission. On peut se procurer les documents de soumission auprès des bureaux ministériels énumérés, sur versement du dépôt exigé.

PROJET

No 621246 - pour PÊCHES ET OCÉANS
Canyon Creek, Alberta
Réparations du quai

(Un projet de la succursale des ports pour petites embarcations).

Date de fermeture: le 21 juillet 1988.

Dépôt: $50

Les documents relatifs à la soumission peuvent être obtenus à l'adresse suivante: 9925, 109e rue, suite 200, Edmonton, Alberta; et peuvent être consultés auprès du bureau de l'Association de la Construction à Edmonton, Alberta.

INSTRUCTIONS

Le dépôt afférent aux plans et devis doit être fait à l'ordre du Receveur général du Canada. Il sera remboursé sur remise des documents en bon état, dans le mois suivant l'ouverture des soumissions.

Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.



Travaux publics Canada — Public Works Canada

Appel d'offres

LES SOUMISSIONS CACHETÉES visant les entreprises ou services énumérés ci après, adressées le Gestionnaire régional, Politique et administration des marchés de la région du Pacifique, Travaux publics Canada, 601, 1166 rue Alberni, Vancouver (C.-B.) V6E 3W5 seront reçues jusqu'à l'heure et la date limite déterminées. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du bureau de distribution des plans, à l'adresse ci-dessus sur versement du dépôt exigible.

PROJET

No 858066 - Construction d'autoroute, du km 1102 au km 1107.2, Autoroute de l'Alaska, Yukon.

Date de fermeture: le 20 juillet 1988 à 11h HAP

Dépôt: $250

Les documents de soumission sont disponibles auprès des bureaux de Travaux publics Canada à Whitehorse; pièce 200, 2e étage, 9925, 109e rue Edmonton, Alberta; et peuvent également être consultés auprès de l'Association conjointe de la construction de la Colombie-Britannique, succursale de Vancouver; l'Association des constructeurs de routes de Richmond; les bureaux de l'Association de la construction de Dawson Creek, Fort Nelson, Fort St.John, Prince George; l'Association des contracteurs du Yukon, Whitehorse; et au bureau de Travaux Publics Canada à Fort Nelson.

J.B. Coxford, Gérant de projet
Travaux publics Canada
201 Range Road
Whitehorse, T.Y.
Y1A 3A4
Téléphone: (403) 668-2181

INSTRUCTIONS

Le dépôt afférent aux plans et devis doit être établi à l'ordre du Receveur général du Canada. Il sera remboursé sur retour des documents en bon état dans le mois qui suivra le jour de l'ouverture des soumissions.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Canada



Vin d'honneur

À l'occasion de la fête nationale des Québécois, la Saint-Jean-Baptiste, le Bureau du Québec à Edmonton a reçu à un vin d'honneur des personnalités du monde politique, social, culturel, communautaire et artistique de la francophonie albertaine. De g. à d.: Denis Lord, nouveau directeur de la télévision française de Radio-Canada en Alberta, Charline et Bernard Letellier et le Consul de France à Edmonton, M. Serge Pinot. *(Photo Pierre Brault)*

Construction de défense Canada — Defence Construction Canada

Construction de Défense Canada lance un appel d'offre(s) pour la fourniture et l'installation de l'isolant du parement et des nouvelles fenêtres aux huit (8) bâtiments, Camp Wainwright (Alberta). La date limite prescrite de réception des soumissions est le MERCREDI, 13 juillet 1988. Pour de plus amples renseignements s'adresser à la Section des Plans à Ottawa (613) 998-9549. Référence WR 866 10.





Airports Authority Group — Groupe de gestion des aéroports

Appel d'offres

Des soumissions scellées, pour les projets ou services mentionnés plus bas, adressées au **Surintendant régional, service du matériel et des contrats, Région de l'Ouest, Transports Canada, Pièce 5-157, 9820-107e rue, Edmonton (Alberta), T5K 1G3** et endossées du nom et du numéro de projet, seront acceptées **jusqu'à 14h, heure d'Edmonton à la date limite de fermeture.** Les documents de soumission peuvent être obtenus au bureau mentionné ci-haut, téléphone 420-3932, Télex 037-2469, sur paiement du dépôt requis pour chaque jeu de documents de soumission, sous forme de chèque à l'ordre du Receveur général du Canada.

N° DE DOSSIER: SQ4619

PROJET: Entretien du tablier du garage et des facilités de carburant à l'aéroport de Fort St.John, Fort St.John, C.-B.

DESCRIPTION DES TRAVAUX: Le travail consiste à creuser, préparer les fondements et étendre approximativement 570 tonnes d'asphalte bétonné et relocaliser les installations de carburant.

DATE LIMITE: le 19 juillet 1988 **Dépôt:** $50

INFORMATIONS TECHNIQUES:
1. Frank Lefort, Ingénieur de projet, téléphone (403) 420-3919
2. EPEM Engineering Ltd. (Attn: Stu Mehta, Ingénieur de projet téléphone: (403) 488-6259

INFORMATIONS CONCERNANT L'OFFRE:
R. Kotch, officier des contrats, téléphone (403) 420-3933.

On peut examiner les documents de soumission aux bureaux de l'Association de la construction d'Edmonton, de l'Association conjointe de la construction de la Colombie-Britannique, succursale de Vancouver, the (Other) Plan Room - Burnaby, C.-B., de l'Association de la construction de Fort Nelson et l'Association de la construction de Dawson Creek.

POUR ÊTRE CONSIDÉRÉE CHAQUE offre doit être soumise sur les formulaires fournis par le Ministère et doit être accompagnée du dépôt de sécurité spécifié sur les documents de la soumission. Les offres doivent être soumises dans des enveloppes fournies à cette fin. Les dépôts pour les documents de soumission seront remis sur retour des documents en bonne condition au plus tard un mois après la date d'ouverture des soumissions.

La plus basse, ni aucune des soumissions ne seront nécessairement acceptées.

Canada

PRIÈRE AU ST-ESPRIT

St-Esprit, Toi qui éclaircis tout, qui illumines tous les chemins pour que je puisse atteindre mon idéal, Toi qui me donnes le don divin de pardonner et d'oublier le mal qu'on me fait, et qui es avec moi dans tous les instants de ma vie, je veux pendant ce court dialogue Te remercier pour tout et confirmer encore une fois que je ne veux pas me séparer de Toi à jamais, même malgré n'importe quelle illusion matérielle. Je désire être avec Toi dans la gloire éternelle. Merci de Ta miséricorde, envers moi et les miens. (La personne devra dire cette prière trois jours de suite. Après les 3 jours, la grâce demandée sera obtenue, même si cela pourrait paraître difficile. Faire publier aussitôt que la grâce a été obtenue. Au bas, mettre les initiales de la personne exaucée).

I.H.B.



Ne vous sentez plus jamais coupable!

Cher Monsieur La Verdure: Je suis une mère très dévouée, ce qui ne me laisse pas beaucoup de temps pour prendre soin de mes fleurs. Pouvez-vous me suggérer une espèce qui enlèvera à tout jamais ce sentiment de culpabilité que j'ai envers elles?

Chère Mère tourmentée: Gardez vos baisers et vos bons soins pour vos enfants et retrouvez votre tranquillité d'esprit avec un jardin de verveines et de capucines.

Vous n'aurez pas besoin de vous tracasser pour les verveines car elles n'ont pas besoin d'être exposées au soleil toute la journée pour croître. Ce sont des fleurs très résistantes même par périodes de sécheresse. Mais si malgré tout, vous continuez à vous inquiéter, une exposition au soleil maximum, une terre sablonneuse et une température fraîche sont les conditions idéales pour l'épanouissement de ces fleurs.

Les capucines au contraire, supportent même les pires abus. Si vous leur apportez de trop grands soins, par exemple en les arrosant trop ou en utilisant de l'engrais excessivement, elles produiront un feuillage luxuriant mais très peu de fleurs. Elles poussent mieux lorsqu'elles sont exposées au soleil toute la journée. Mais ne vous inquiétez pas, elles se débrouillent très bien, même en ne recevant une exposition solaire que pendant la moitié de la journée ou même lorsque les rayons du soleil sont filtrés.

Cher Monsieur La Verdure: De combien d'eau ma pelouse a-t-elle vraiment besoin? Je ne voudrais pas dilapider ce précieux patrimoine.

Cher Enfant prodigue: En général, une pelouse doit être arrosée à une profondeur de 15 à 20 cm chaque semaine afin de permettre aux racines d'atteindre une bonne profondeur dans le sol. Ceci signifie que vous devriez arroser votre pelouse de 2cm d'eau chaque semaine.

Pour pouvoir mesurer 2 cm d'eau, faites une marque à l'intérieur d'une boîte de conserves à 2 cm du fond. Placez le contenant à la périphérie extérieure de la zone où l'arrosoir se trouve et calculez le temps nécessaire à l'eau pour atteindre la marque de 2 cm. Arrosez ensuite la pelouse pour cette période de temps chaque semaine, à moins que Dame Nature ne le fasse pour vous.

Suivez la «règle d'or» de l'irrigation résidentielle qui est d'arroser profondément mais pas trop souvent et seulement lorsque la pelouse en a vraiment besoin.

Cher Monsieur La Verdure: Je viens tout juste d'acheter un rotoculteur. Pouvez-vous me donner des conseils de sécurité pour son utilisation?

Cher Jardinier circonspect: Les précautions à prendre lors de l'utilisation d'équipement motorisé sont les mêmes pour les rotoculteurs et pour les tondeuses. Lisez attentivement le livret d'entretien et apprenez à bien connaître les commandes et le fonctionnement avant d'utiliser ce rotoculteur dans votre jardin. Gardez vos pans de chemise rentrés, portez des chaussures de sécurité et un pantalon lorsque vous labourez. Assurez-vous que tous les animaux domestiques et les enfants sont éloignés de la zone de travail. Laissez une bande de terre non labourée entre les premières passes du rotoculteur et retournez ensuite à ces bandes non travaillées. Réglez d'abord la barre de profondeur à 7 cm et changez ensuite ce réglage à environ 15 à 18 cm. Pour ne pas faire de chutes malencontreuses lors de ce travail, évitez les fossés, les pentes, les clôtures métalliques ou les patios en ciment. Arrêtez le moteur, débranchez le fil de la bougie avant de vous approcher des dents du rotoculteur. De plus, ne faites jamais le remplissage lorsque le moteur est chaud ou en marche. Assurez-vous de maintenir le rotoculteur en bon état de marche et gardez les déflecteurs de sécurité bien en place.

Ne laissez jamais les enfants utiliser le rotoculteur. Assurez-vous de le ranger, après que le moteur ait refroidi, dans un endroit où les enfants ne pourront pas toucher aux dents.



Paroisses francophones

Messes du dimanche

Immaculée-Conception
10830 - 96e rue
Dimanche: 10h30

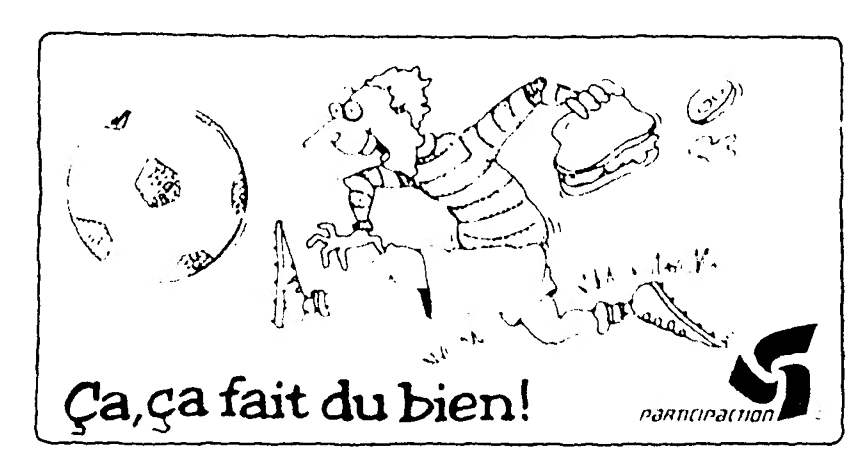
St-Albert
Chapelle Connelly McKinley
9, Muir Drive
Dimanche: 10h

Ste-Anne
9810 - 165e rue
Dimanche: 11h

St-Thomas d'Aquin
8760 - 84e avenue
Samedi: 16h30
Dimanche: 10h

St-Joachim
9928 - 110e rue
Samedi: 17h
Dimanche: 10h30
Lundi au vendredi: 17h

Ste-Famille à Calgary
1719 - 5e rue s.o.
Samedi: 17h
Dimanche: 11h



Professionnels



Cartes d'affaires

La page de l'A.C.F.A.



Monsieur le Premier Ministre Getty: Pourquoi le projet de loi 60 nous enlève-t-il des droits fondamentaux?

En introduisant le projet de loi 60, le gouvernement albertain propose que la Législature albertaine enlève à une minorité, qui constitue une des communautés de langue officielle de ce pays, des droits fondamentaux déjà en existence. Il n'y a aucun doute quant à la nature des droits linguistiques:

Les droits linguistiques relèvent de la catégorie des droits fondamentaux.

(Cour suprême du Canada, cause Mercure, p. 32)

En abolissant ces droits fondamentaux, le gouvernement albertain souscrit à un concept anti-démocratique inacceptable selon lequel on peut faire disparaître les droits fondamentaux d'une minorité si, premièrement, ces droits sont ignorés suffisamment longtemps pour réduire la population du groupe minoritaire; et deuxièmement, après un laps de temps suffisant, en passant une loi abolissant ces droits. Est-ce là la définition que donne le gouvernement de l'Alberta de «justice et de fair play»?, de «tolérance et de compréhension» ?? Le test des nombres pour les droits des Francophones et les services qui leur sont offerts est-il juste et équitable suite à la réduction du nombre de Francophones?

Comme l'a déclaré la Cour suprême du Canada dans la décision Mercure:

Je ne crois pas qu'il soit particulièrement intéressant de plaider devant une cour de justice qu'une majorité peut détruire les droits de la minorité simplement en agissant à l'encontre de ces droits. (p. 15)

L'action prise par notre gouvernement présente tous les Albertains comme des anti-Français (ce qu'ils ne sont pas) et encourage les sentiments anti-Anglophones au Québec. En cette époque, nos gouvernements devraient travailler à unifier le Canada plutôt qu'à le morceler. L'objectif de la Confédération en 1867 était, comme il l'est toujours aujourd'hui, d'unifier les éléments français et anglais du Canada afin de permettre aux Canadiens d'expression française et anglaise, où qu'ils demeurent au Canada, de vivre harmonieusement en tant qu'égaux et de se construire ensemble un meilleur pays.

Pourquoi le gouvernement de l'Alberta désire-t-il enlever à la minorité francophone ses droits fondamentaux?

- Est-ce en raison des coûts? **Non**: la proposition que nous avons présentée, de reconnaître en principe nos droits, ne serait pas très dispendieuse dans les faits (sur une base annuelle, moins de 1/100 de ce que le gouvernement a dépensé pour uniquement le terrain de golf dans les Kananaskis). De plus, le gouvernement fédéral défrayerait la plupart sinon la totalité de ces coûts, comme le confirme la récente entente-cadre entre Ottawa et la Saskatchewan.

- Est-ce parce que la majorité des Albertains souhaitent nous enlever nos droits, ou parce que le parti conservateur au pouvoir perdra des votes? **Non**: presque 75% des résidents de Calgary et 53,4% de ceux d'Edmonton sont favorables à ce que certaines des lois provinciales soient édictées dans les deux langues officielles; seulement 33% des Albertains s'opposent à un statut spécial pour le français.

- Est-ce parce que notre solution albertaine modifiera la nature fondamentale de l'Alberta? **Certainement pas!** Notre solution reconnaîtrait en principe les droits fondamentaux des Francophones tout en reconnaissant le fait que l'Alberta est une province d'expression anglaise.

Monsieur le Premier Ministre, pourquoi avez-vous signé l'Accord du Lac Meech, engageant la Législature albertaine à «protéger» la caractéristique fondamentale francophone de ce pays, pour ensuite, à la première occasion, faire présenter par votre gouvernement un projet de loi qui enlève à la minorité francophone ses droits fondamentaux?

Que signifient pour vous, Monsieur le Premier Ministre, la Constitution du Canada, la Charte des droits et libertés, et l'Accord du Lac Meech, lorsque votre gouvernement laisse si facilement de côté ces documents fondamentaux, et abolit des droits plutôt que de les préserver?

Le projet de loi 60 doit être amendé pour reconnaître ces droits fondamentaux, ou il doit être retiré. Après une véritable consultation avec la communauté francophone de l'Alberta et avec d'autres communautés linguistiques, le gouvernement de l'Alberta pourrait présenter à une date ultérieure un projet de loi qui pourrait tenir compte de l'héritage multiculturel de l'Alberta tout en protégeant les droits des Francophones.

La vraie mesure d'une démocratie n'est-elle pas la manière dont elle traite ses minorités?